

Pearson évite une crise et annonce: enquête sur tous les aspects de la sûreté de l'Etat

par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA — Dans le but d'éviter une crise parlementaire susceptible d'entraîner la chute de son gouvernement, le premier ministre Lester Pearson, qui avait déjà fait volte-face vendredi en permettant à l'ex-employé des postes Victor George Spencer — soupçonné d'espionnage pour le compte des Soviétiques — d'en appeler devant un tiers de son congédiement et de la perte de ses bénéfices d'assurance et de retraite en vertu de l'article 50 de la Loi sur la fonction publique, a fait hier une seconde pirouette: devant les désirs de l'opposition, il a annoncé à la Chambre des communes l'annonce d'une enquête judiciaire sur tous les aspects de la sûreté de l'Etat.

Autrement, il était à craindre que l'opposition ne diffère plus longtemps l'adoption des crédits du ministère de la justice pour l'exercice financier 1965-66 et prive le gouvernement des fonds nécessaires à l'administration des affaires de l'Etat durant le nouvel exercice. En théorie, le gouvernement est déjà à court de fonds depuis hier. Il peut encore souffrir un délai d'une couple de jours avant de se faire approprier d'autres fonds, mais pas davantage. Au-delà de cette période, il lui faudrait dissoudre les Chambres ou abandonner les rênes du pouvoir au chef de l'Etat qui prêterait quelconque d'autre, vraisemblablement le chef de l'opposition, de former un nouveau gouvernement.

Grâce à l'enquête annoncée hier par le premier ministre, cette situation a maintenant été évitée, semble-t-il. En fin d'après-midi, après le retrait de la motion de non-confiance de M. David Lewis, la Chambre est passée à travers tous les crédits

du ministère de la justice dans l'espace d'une vingtaine de minutes et elle s'est attaquée aux crédits du ministère de l'immigration. On s'attendait qu'elle dispose durant la soirée des crédits des quatre ou cinq autres ministères qui restaient encore sur le carreau. Dès aujourd'hui, par conséquent, l'opposition sera prête à consentir au gouvernement des crédits provisoires en attendant d'examiner les crédits requis pour le nouvel exercice financier.

Le premier ministre n'était pas en mesure de donner beaucoup de détails sur cette nouvelle enquête, sinon qu'elle couvrira tous les aspects de la sûreté de l'Etat et que le ou les commissaires-enquêteurs jouiront d'une grande mesure de discrétion dans l'exercice de leurs fonctions.

"Essentiellement, a-t-il dit à la Chambre, l'objet de l'enquête sera de déterminer si la procédure en usage dans les causes intéressant la sûreté de l'Etat est toujours conforme aux impératifs actuels et protège suffisamment les libertés individuelles."

M. Pearson n'a pas indiqué qui serait chargé de l'enquête. En réponse à une question de M. John Diefenbaker, il a cependant affirmé que la commission aurait toute liberté d'approfondir les causes particulières qui ont surgi depuis 20 ans et pourrait remonter dans le temps aussi loin qu'elle le jugerait nécessaire. Il a d'ailleurs promis de consulter les chefs des partis d'opposition avant d'établir le mandat de la commission d'enquête.

La direction de l'enquête sur les circonstances qui ont entouré le congédiement de Victor George Spencer et sur les termes du renvoi sera confiée au juge Dalton Courtwright Wells, de la Cour Su-

prême de l'Ontario. L'arrêté ministériel définissant le mandat du commissaire stipule:

1) Qu'il aura toute discrétion pour arrêter la procédure de l'enquête, y compris le pouvoir de siéger à huis-clos et de déterminer les règles de procédure qui lui paraîtront nécessaires pour sauvegarder la sûreté de l'Etat;

2) Qu'il sera nanti de tous les pouvoirs conférés aux commissaires-enquêteurs par l'article 2 de la loi sur les enquêtes;

3) Qu'il pourra siéger quand et où il jugera nécessaire;

4) Qu'il pourra embaucher le personnel nécessaire aux fins de son enquête.

La mission du juge Wells sera de déterminer si le prétendu espion Spencer a été traité injustement par la commission du service civil. L'enquête ne portera pas principalement sur le prétendu délit commis par Spencer. Cependant, le commissaire pourra explorer cette avenue si les fins de son enquête le requièrent.

Après l'annonce de l'institution d'une enquête sur l'affaire Spencer, le député néo-démocrate David Lewis a sollicité le consentement unanime de la Chambre pour retirer son amendement visant à réduire de \$17,000 le salaire du ministre de la justice, amendement qui équivaut à une motion de censure. Un député conservateur, M. Erik Nielsen, celui-là même qui a déclenché l'affaire Rivard en Chambre il y a plus d'un an, s'est d'abord opposé au retrait de l'amendement. Par la suite, toutefois, le leader parlementaire des conservateurs, M. Starr, a annoncé que son parti acceptait le retrait.

Voir page 2: Pearson évite



La régulation des naissances Paul VI élargit la commission

CITE DU VATICAN — Annoncée il y a une quinzaine de jours dans une allocution du pape aux femmes catholiques italiennes, la décision de Paul VI d'élargir la commission pour la régulation des naissances a été rendue publique hier. Seize prélats, dont sept cardinaux, viennent s'ajouter à cette commission dont le pape Jean XXIII avait formé le premier noyau en septembre 1963. En juin 1964, le pape Paul VI avait transformé ce noyau de six membres en une commission comprenant des théologiens, des psychologues, des médecins, des sociologues et des pères et mères de famille.

La présidence de la commission ainsi élargie est confiée au cardinal Alfredo Ottaviani, leader conservateur du Vatican qui dirige la Congrégation de la doctrine. Le cardinal Paul-Emile Léger, de Montréal, a été nommé adjoint au président. Les deux vice-présidents sont le cardinal allemand Julius Döpfner, reconnu comme un libéral, et le cardinal anglais John Carmel Heenan, dont les opinions contre la limitation des naissances sont connues.

C'est le secrétaire de la commission, le père Henri De Riedmatten, dominicain suisse, qui a annoncé la nouvelle hier au cours d'une conférence de presse, alors que, pour la première fois, la presse était officiellement informée du travail qu'a fait jusqu'ici la commission.

Le religieux a insisté sur la commission, jusqu'à présent, n'a fait qu'une œuvre de confrontation en vue de rationaliser les différents points de la question. Si l'on avait voulu agir selon les cas ou adopter un slogan facile, a-t-il ajouté en substance, le problème aurait été réglé. Mais il s'agit de trouver des solutions compatibles avec les principes qui sont à la base de la question.

La commission a tenu cinq sessions depuis sa formation en juin 1964 et sa dernière session remonte au mois de juin 1965. Chaque fois, a-t-il précisé, des rapports ont été adressés au pape et ce dernier les a étudiés avec le concours des congrégations compétentes.

Voir page 2: La régulation



Les forces américaines infligent de lourdes pertes au Vietcong

Alors que les deux plus importantes opérations terrestres ont pris fin dans le Centre-Vietnam, l'aviation américaine a établi un nouveau record du nombre de raids effectués contre le Nord-Vietnam.

Sur terre, l'opération "White Wing" commencée il y a 40 jours, dans le Nord de la province de Binh Dinh, à 250 milles au nord-est de Saigon, a été très meurtrière pour les Vietcong et les unités nord-viet-

namienne implantées dans la région, bien qu'elle n'ait comporté aucun engagement spectaculaire. Le total de ces pertes est évalué à 1,841 tués et 701 prisonniers. Les pertes américaines et sud-vietnamiennes sont, au contraire, qualifiées de "légères".

L'opération "Utah", qui, commencée le 4 mars ne dura que quatre jours, a mis aux prises un régiment nord-vietnamien avec des unités de

"Marines" renforcées de la 2e division vietnamienne et appuyées par six batteries d'artillerie et par l'aviation qui a versé 154 tonnes de Napalm au cours des opérations.

Les pertes du régiment nord-vietnamien sont évaluées à 1,500 tués et blessés. Si pour l'ensemble des troupes américano-vietnamiennes, les pertes sont "légères" elles ont été "lourdes" pour certaines unités qui ont combattu sans relâche pendant les trois jours.

Au nord de Saigon, une autre opération, appelée "Cocoa Beach" qui s'est déroulée sur 24 heures, a coûté 199 tués aux Vietcong.

En ce qui concerne la guerre aérienne, un communiqué militaire américain signale, pour la journée de dimanche, un total de 71 missions, battant le record précédent d'il y a 4 jours, qui était de 61 attaques.

Les attaques accomplies dimanche dirigées principalement contre les voies de communication, loin au sud d'Hanoi et le long du fleuve Rouge, en direction de la frontière chinoise. Six fusées "Sam" ont

pourraient éventuellement mener à Genève, le moment venu.

Cependant afin de ne pas compromettre les chances de succès de la "mission-Ronning", les dirigeants canadiens évitent d'en parler, persuadés que dans le conflit actuel, la plus grande discrétion est de rigueur.

Hanoi aurait de son côté accepté, non seulement de recevoir l'ambassadeur Ronning, mais également de ne pas révéler son passage au Nord-Vietnam.

Voir page 2: Les forces

Diefenbaker

Paul Martin est trop optimiste!

OTTAWA — Le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, a qualifié hier de "simple déclaration diplomatique", un rapport fait par le secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, M. Paul Martin, à la suite d'une conférence économique canado-américaine.

M. Diefenbaker a lancé son attaque peu après que M. Martin eut donné lecture aux Communes d'un rapport sur cette conférence tenue à Washington la semaine dernière.

La déclaration du ministre était basée sur un communiqué émis à l'issue de la conférence.

M. Martin a conclu sa déclaration en disant que le gouvernement était persuadé que l'on avait abordé de façon satisfaisante les problèmes économiques actuels qui menacent le Canada.

M. Diefenbaker a répondu que la déclaration de M. Martin était trop optimiste.

Selon le chef conservateur, le communiqué ne traite aucunement de la situation.

"Il est apparent, dit M. Diefenbaker, que le gouvernement met en application à la lettre le rapport Merchant-Heaney publié en juin dernier. Ce rapport place le Canada dans une drôle de position alors qu'il ne peut se faire entendre."

Le chef de l'opposition faisait allusion à un rapport préparé par l'ancien ambassadeur du Canada à Washington, M. Arnold Heaney, et l'ancien ambassadeur des Etats-Unis à Ottawa, M. Livingston Merchant, établissant des principes de coopération entre les deux voisins de l'Amérique du Nord.

Poursuivant son attaque contre la déclaration du ministre, M. Diefenbaker a dit que le communiqué n'indiquait aucunement que l'on avait abordé de façon raisonnable et acceptable les problèmes résultant des directives données par le gouvernement de Washington aux entreprises américaines établies à l'étranger.

La délégation canadienne à cette conférence était dirigée par M. Martin lui-même et comptait le ministre du Com-

Voir page 2: Paul Martin

A nos abonnés

Par suite des difficultés techniques qui paralysent les rotatives du DEVOIR depuis quatre jours, beaucoup d'abonnés ont eu à souffrir de ces inévitables délais de production et de livraison qu'entraînent les conditions exceptionnelles dans lesquelles il nous faut travailler. Nous avons bon espoir de rétablir le service normal avant la fin de la présente semaine.

Message de de Gaulle à Johnson sur les réformes de l'O.T.A.N. Négociations prochaines avec Ottawa et Washington

WASHINGTON — Les milieux officiels américains ont déclaré hier qu'une communication du général de Gaulle au président Johnson venait d'être reçue à Washington, mais ils se refusent à en révéler la teneur et à confirmer qu'elle a trait à l'OTAN. Ce message avait été remis par le ministre français des Affaires étrangères, M. Maurice Couve de Murville, à l'ambassadeur des E.-U. en France, M. Charles Bohlen, au cours d'un entretien qu'ils ont eu hier. Ces mêmes milieux ajoutent que le texte du message sera étudié dans les plus brefs délais et avec toute l'attention qu'il mérite. Il ne faisait aucun doute hier soir que l'objet du message est la réforme de l'OTAN.

Négociations avec le Canada

Peu après la déclaration des milieux officiels, la Maison Blanche confirmait à son tour qu'un message du général de Gaulle au président Johnson a été reçu hier. Le porte-parole s'est contenté de dire que ce message était actuellement en cours de traduction.

Selon des sources diplomatiques habituellement bien informées, la France aurait informé ses alliés de l'OTAN qu'elle se propose de retirer de l'Allemagne de l'Ouest les troupes françaises sous le contrôle du Traité de l'Atlantique Nord, et de placer sous contrôle français les bases amé-

ricaines en France. Ottawa n'avait hier soir reçu aucune note française sur la question. Des conversations diplomatiques auraient cependant eu lieu à Paris récemment entre les délégations française et canadienne à l'OTAN.

Ce sont là les étapes du projet du président de Gaulle qui veut se dissocier de l'OTAN en Europe. Jusqu'ici, la France a informé ses alliés de l'OTAN verbalement seulement, ont précisé les informateurs.

Mais on prévoit qu'elle entreprendra prochainement de s'exprimer formellement sur le statut futur des troupes françaises en Allemagne de l'Ouest et sur

l'avenir des bases canadiennes et américaines sur le sol français.

La France serait intéressée à laisser ses troupes en Allemagne de l'Ouest pourvu qu'elle en ait le total commandement. Il lui faudrait alors le consentement du gouvernement de Bonn.

Le général de Gaulle a annoncé le 21 février que la France remplacera progressivement sous autorité française les installations et unités étrangères sur son territoire, rappelle l'AFP. Ceci concerne essentiellement les bases américaines et canadiennes en France. Le principe d'extraterritorialité en Allemagne de l'Ouest et sur

Voir page 2: Message

M. Jutras rêve d'un "front commun de la constituante"; l'UN hésitant, il cherche alliance chez les créditistes

par Jean-V. DUFRESNE

VICTORIAVILLE — La date des prochaines élections n'a pas encore été fixée, M. Lesage lui-même l'ignore peut-être toujours dans l'attente d'une solution au conflit de la fonction publique qui lui interdit de faire campagne dans l'incertitude d'un règlement prochain, mais pour le docteur René Jutras, le pédiatre indépendantiste de Victoriaville, les grands jours sont arrivés.

Tandis que le Rassemblement pour l'indépendance nationale s'apprête à réclamer ce qu'il proclame, le parti qu'a fondé le médecin au lendemain d'une scission séparatiste, à l'automne de 1964, s'engage carrément dans la campagne, mais choisit de mettre la pédale douce et se contente de jeter la carte plus prudente des Etats associés.

Dépourvu de cadres, sans organisation matérielle, comptant peu de membres, ayant tout prestige celui des professionnels de province dont il sollicite les suffrages, le Regroupement national veut opposer un front anti-fédéraliste au prochain scrutin dans une alliance avec le Ralliement des créditistes.

"Le Crédit social (entendez le Ralliement) est devenu presque un parti de masse dans le champ provincial, et s'il opte de faire campagne sur le thème des Etats associés, c'est

pour notre mouvement un grand bond en avant, car nous servons une cause. Pour assurer l'émancipation politique des Canadiens français, tous les moyens honnêtes sont bons," nous confiait le médecin jeudi dernier. "Nous aurions même voulu réaliser une triple alliance avec le Crédit social, l'Union nationale et nous, les indépendantistes, et même avec le RIN de Pierre Bourgault, s'il était plus souple, une sorte de "front commun de la constituante," mais l'Union nationale refuse de se prononcer; elle laisse planer l'équivoque," dit-il.

"J'ai eu plusieurs entretiens avec M. Daniel Johnson, et rien n'en est sorti. Il flirte avec les indépendantistes et les Anglais à la fois. Il faudrait qu'il prenne carrément position," ajoute le médecin.

"Il faut aller à la fusion, ajoute-t-il, c'est admis de part et d'autre. Pour nous, c'est un tournant décisif; certes, nous craignons le pot de fer et le pot de terre, et nous savons que le Regroupement n'apporte pas avec lui le prestige d'un parti organisé à l'échelle du territoire, mais, par contre, nous recrutons une classe de gens que les créditistes n'ont jamais atteinte: la petite bourgeoisie."

"Même au risque de disparaître, ça vaut le coup, et en obtenant que le Ralliement des

Voir page 2: M. Jutras

Grégoire: "Le leadership ne m'intéresse pas"

OTTAWA — Dans une entrevue à la Presse Canadienne, le député créditiste de La Pointe, M. Gilles Grégoire, a confirmé la tenue d'une tenue d'un congrès pour la chefferie, le conseil exécutif provincial du Ralliement créditiste, vendredi, samedi et dimanche prochain, à Québec.

On y discutera de l'opportunité d'un congrès pour le

choix d'un leader provincial. M. Laurent Legault occupe actuellement ce poste. D'abord chargé de préparer la tenue d'un congrès pour la chefferie, M. Legault a expliqué que l'immence des élections provinciales l'interdisait.

Leader du parti aux Communes, M. Grégoire a déclaré

pour sa part qu'il n'est pas intéressé à prendre la direction d'un parti au prochain scrutin, malgré ce que les journaux ont écrit à ce sujet.

Une vingtaine de membres du conseil participent à la rencontre de Québec. Le Ralliement a élu neuf députés aux Communes.

\$20 millions pour les parcs, l'incinérateur et le pavage

Au cours de leur assemblée régulière hier soir, les membres du conseil municipal de Montréal ont été invités à voter des crédits de \$8,218,000 pour des travaux dans les parcs et terrains de jeux de la ville.

La liste approuvée par le comité exécutif comprend des travaux dans les parcs et terrains de jeux pour un montant estimé de \$2,576,000, dans les places et squares pour un montant estimé de \$622,000, et des bâtiments projetés dans les parcs et terrains de jeux pour un montant de \$4,960,000. Le plus important immeuble est le centre récréatif du parc Ahuntsic, au nord de Fleury, à l'ouest de St-Hubert, pour lequel un crédit de \$3,700,000 est prévu.

Un autre article à l'ordre du jour prévoyait un crédit de \$9,500,000 pour la fourniture et l'installation de groupes incinérateurs-générateurs de vapeur et d'appareillage auxiliaire à l'incinérateur des

Carrières. Le crédit doit être accordé à la société Von Roll Limited.

D'autre part, "aux fins de protéger et de prolonger la durée des pavages et en vue de l'exposition universelle de 1967, le service de la voirie publique entend poursuivre et accentuer son programme de revêtement d'asphalte entrepris il y a quelques années", selon les notes explicatives d'un autre article soumis aux conseillers de Montréal. Le service estime à \$2,000,000 la somme requise pour l'exécution de ces travaux.

M. Jutras

(Suite de la première page)

créditistes adopte le thème des États associés, nous nous approchons de notre cause, car pour nous cette formule et l'indépendance, ça veut dire la même chose," explique le docteur Jutras.

"Mais il faudra que les créditistes cessent d'être aussi agressifs avec la bourgeoisie, sans quoi la fusion pourrait être compromise. De même, le leader actuel, Laurent Legault, doit faire porter la prochaine campagne électorale sur l'anticommunisme. Dans ces conditions, nous n'aurions pas marché. Il n'y a pas de problème communiste au Québec, et ça ne serait pas rentable. Ça, ce sont les vestiges de

— Le RIN, lui, il vous inquiète ?

"Le Rassemblement pour l'indépendance nationale, c'est n'est ni la même classe, ni les mêmes régions. Nos supporters sont pas de la gauche, si tant est qu'on puisse parler de catégoriser la politique. Ici, dans les Cantons, notamment, le RIN, c'est bien dormant. Si Pierre Bourgault, le président, avait adopté une attitude plus souple, peut-être aurions-nous pu réaliser une sorte d'œcuménisme indépendantiste."

— Vos prédictions ?

"Il est encore tôt. Lesage aura une majorité accrue, mais nous grugerons les votes de l'Union nationale. Notre but, c'était d'inciter l'Union nationale à opter pour les États associés. L'UN aurait été le meilleur bateau, assurément, et notre parti l'aurait appuyé. Mais on ne semble pas bouger, et Johnson semble toujours indécis. Il faudrait qu'il choisisse maintenant. Dans quatre semaines, il sera trop tard."

Au fédéral, Drummond-Arthabaska, traditionnellement libéral, fut enlevé par le créditiste David Ouellette au scrutin.

Miville Couture chez les Anciens de Ste-Marie

M. Miville Couture, directeur du programme "Chez Miville" à Radio-Canada, sera conférencier ce soir au club des Anciens de Ste-Marie. Le sujet de sa causerie sera "Les signes de l'humour". La réunion aura lieu à 7 h. au salon La Loire de l'hôtel Windsor. C'est une rencontre mixte.

Paul Martin

(Suite de la première page)

merce, M. Robert Winters, le ministre des Mines et des Revenus techniques, M. Jean-Luc Pélissier, le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, le ministre de l'Industrie, M. Charles-M. Drury, le ministre de l'Agriculture, M. J.J. Green, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Louis Rasminsky, le négociateur canadien, M. Sydney Pierce et l'ambassadeur du Canada à Washington, M.C. Ritchie.

Le chef conservateur a expliqué que ces directives vont limiter les investissements au Canada par des filiales américaines et que depuis que le gouvernement de Washington a annoncé cette mesure, l'attitude du gouvernement d'Ottawa "a été si faible, si peureuse, si retranchée" que la souveraineté même du Canada est mise en jeu.

M. Diefenbaker a ajouté que ces directives ont été adoptées au détriment de notre pays "et constituent une invasion dans un champ où seules devaient compter des décisions prises au Canada".

Il a par exemple fait allusion à l'entente canado-américaine sur l'automobile et conclu que les Canadiens paient encore leurs voitures trop cher.

M. Martin avait dit dans sa déclaration que le gouvernement américain avait donné l'assurance que les filiales américaines seraient de fidèles sujets canadiens.

Le chef néo-démocrate, M. T.C. Douglas, a ajouté de son côté que le communiqué n'indiquait rien quelle est l'attitude de Washington vis-à-vis des directives et la position du Canada.

Le chef du Ralliement des créditistes, M. Réal Caouette, s'est demandé pour sa part s'il n'était pas contradictoire que le Canada fournisse de l'aide technique au Vietnam, tout en travaillant au sein de la commission internationale de contrôle.

EAU des CARMES BOYER
à base de plantes médicinales
FACILITE LA DIGESTION
L'HIVER AU PREMIER FRISSON.
Bien chaud ou dans une infusion, elle réconforte.
Agent général pour le Canada
J. Alfred Oulmet, Montréal

Lesage répète: le scrutin, un dimanche

QUÉBEC — L'intention du gouvernement québécois de tenir le prochain scrutin provincial un dimanche a provoqué quelques protestations dans certains milieux anglophones de la province, a révélé hier le premier ministre, M. Jean Lesage.

M. Lesage a déclaré au cours d'une brève conférence de presse qu'il avait reçu "quelques lettres" de personnes qui s'opposent à la tenue d'élections provinciales un dimanche. "Toutes les lettres que j'ai reçues à ce sujet sont en langue anglaise", a déclaré le premier ministre qui a précisé qu'il en a reçu "une douzaine".

Gilberte Côté-Mercier, il faut s'en débarrasser, estime le médecin.

— Et qui sera le chef de l'alliance ?

"Les créditistes ont les cadres, qu'ils fournissent le chef; certes pour nous le choix est important. Legault est un peu messianique, Grégoire ferait beaucoup mieux", répond-il.

— Vous partageriez-vous les comités ?

"S'il y a une alliance, les candidats seront ceux de l'alliance. Il serait extrêmement malhabile de partager les comités. On compte déjà beaucoup d'organismes créditistes qui sont indépendants. Mais l'on s'entend sur ceci: les créditistes oublient la réforme monétaire, nous oublions l'indépendance, mais nous parlons tous les deux des États associés", explique le leader du Regroupement.

de 1962, avec une majorité de plus de 5,000 voix. Au scrutin de l'année suivante, l'actuel ministre des Mines et des Revenus techniques, Jean-Luc Pélissier, l'emporta sur lui avec une majorité de 2,599 voix.

Au dernier scrutin provincial, Drummond et le président du Regroupement national estime que, dans ce comté tout au moins, les Libéraux pourraient bien être défaits.

Le projet de canalisation du Richelieu est jugé inutile

OTTAWA — La canalisation du Richelieu et du lac Champlain, en vue de relier Montréal et New York, ne présenterait aucun problème insurmontable de génie mais rien par contre ne permet de croire que cette voie maritime contribuerait de façon appréciable à l'économie des deux pays.

Dans son rapport, rendu public lundi, le comité international chargé d'étudier le projet ajoute que les facilités existantes suffisent au trafic actuel et qu'il serait très difficile de faire face à la concurrence dans l'exploitation d'une voie maritime plus importante étant donné qu'elle serait fermée par la glace durant l'hiver.

"L'obligation de fermer la voie durant l'hiver serait un sérieux handicap, d'autant plus que le transport des marchandises générales se fait déjà de toute façon sur terre."

Malgré que ces travaux faciliteraient le contrôle des inondations au Canada en plus de former une courte route entre Montréal et New York, le comité affirme que les avantages économiques qui en résulteraient seraient nettement inférieurs au coût de construction, d'entretien et d'exploitation.

Motions de MM. Frank Hanley et Lynch - Staunton

En vue de la mise en oeuvre du code municipal du logement, le conseiller Frank Hanley souhaite que le comité exécutif institue un tribunal civil.

Selon lui, le présent appareil judiciaire alourdit l'application du code adopté l'année dernière par les conseillers, vu que les divers recours en cas d'infraction exigent des poursuites judiciaires distinctes. Il propose que les poursuites au criminel soient remplacées par des pénalités civiles. Il a présenté un avis de motion en ce sens au conseil, hier soir.

Un autre conseiller, M. John Lynch-Staunton, voudrait que le comité exécutif forme un comité chargé spécifiquement de revoir tous les règlements de la ville relatifs à la circulation et de recommander les révisions jugées nécessaires.

Le comité, composé de représentants des services de la police, de la voirie publique et de la circulation, devrait consulter toutes les parties intéressées.

Sur le plan politique, la Maison-Blanche a indiqué hier que le président Johnson n'envisage pas dans l'immédiat d'ordonner aux forces américaines de miner le port de Haiphong pour en interdire l'accès aux navires étrangers qui ravitaillent le Nord-Vietnam.

Cette mesure vient d'être préconisée par le général Maxwell Taylor, ancien ambassadeur des États-Unis à Saigon, dans une réponse écrite à des questions qui avaient été transmises par le sénateur George Symington à la suite du récent débat consacré à la politique vietnamienne de l'administration qui s'est déroulée devant la commission des affaires étrangères de la chambre haute du Congrès.

Le porte-parole adjoint de la Maison-Blanche, M. Robert Fleming, a déclaré que le président Johnson continue de recevoir d'innombrables suggestions relatives à la poursuite des opérations au Vietnam mais qu'il lui appartient, en sa qualité de commandant en chef des forces armées, de prendre ses décisions au moment opportun.

M. Fleming a ajouté que ce serait "aller trop loin" que d'affirmer que M. Johnson "considère actuellement" toute suggestion ayant trait au minage du port de Haiphong.

Le premier ministre a refusé toutefois de confirmer ou de rejeter les allégations selon lesquelles le prochain scrutin provincial aurait lieu le 13 novembre, comme s'entrevoit à l'annonceur récemment "La Réforme", organe du parti libéral du Québec. "Quoi ? Les élections auraient lieu le 13 novembre ? a demandé M. Lesage. Est-ce un vendredi ? Les élections auraient lieu le vendredi 13, en novembre, durant le mois des morts ?"

Cet échange de propos entre le premier ministre et quelques journalistes a été marqué surtout d'un ton badin.

M. Lesage a mentionné, parmi les avantages à tenir des élections provinciales un dimanche, le fait que ce jour-là les écoles pourraient servir comme bureaux de vote et que les polls étant concentrés dans de grandes salles d'écoles, dans les villes, le maintien de la paix et la surveillance pour les policiers s'en trouveraient simplifiés.

Pearson évite

(Suite de la première page)

Le chef conservateur et quelques députés de son parti n'ont pu résister à la tentation de narguer un peu le gouvernement avant de conclure le débat. M. Diefenbaker a souligné la déconfiture du ministre de la justice, M. Cardin, qui s'était opposé jusqu'à la dernière minute à l'institution d'une enquête. "M. Cardin s'apprêtait à s'asseoir et le premier ministre avait enlevé sa chaise", a-t-il dit.

Il avait été rumeur que M. Cardin démissionnerait par suite de la décision de son chef, il ne l'a pas fait. Pendant que le premier ministre annonçait hier en Chambre le mandat du comité d'enquête sur l'affaire Spencer, M. Cardin se trouvait à son fauteuil des Communes, la tête enfoncée entre ses mains. Commentant les propos du premier ministre, le chef créditiste, M. Réal Caouette, a déclaré que s'il s'était trouvé à la place de M. Cardin, il aurait démissionné du cabinet.

Pour sa part, le porte-parole néo-démocrate, M. David

Lewis, a relevé des déclarations antérieures des ministères prétendant que Spencer était heureux de son sort, et s'est dit étonné de ce que le gouvernement ait pu faire de telles affirmations sans avoir pris contact avec l'intéressé. C'est, en effet, après avoir communiqué avec Spencer que M. Pearson a décidé d'instituer une enquête.

M. Lewis a soutenu au surplus que le commissaire-enquêteur devrait examiner la nature même du crime dont on accuse Spencer et établir s'il est coupable ou innocent.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

DIRECTEUR DES VENTES

LA COMPAGNIE:

Imprimerie spécialisée et très progressive
Volume d'affaires: plus de 3 millions
Située à Montréal

LE CANDIDAT DOIT:

- Avoir de l'expérience dans l'imprimerie ou industries connexes
- Être bilingue
- Être âgé d'au moins 30 ans
- Être agressif

Le salaire sera selon la compétence et l'expérience. Ecrire en donnant détails, expérience et salaire requis à:

THORNE GROUP (Montréal)
635 ouest, boul. Dorchester
Montréal, P.Q.

INGENIEUR

possédant certificat 4-A - 4-R est demandé pour un hôtel du centre de la ville. Excellent traitement. Bonnes conditions de travail.

Appelez : 866-6492

VILLE DE MONTRÉAL ESTIMATEUR EN EXPROPRIATION

(hommes - bilingues)

Echelle : \$8,975 - \$10,275



LA FONCTION : Evaluer les terrains et bâtiments à exproprier et apprécier les dommages subis par les expropriés; rédiger les rapports d'expertise requis et témoigner devant les tribunaux en qualité de représentant de la Ville.

LE CANDIDAT : Au moins 25 ans et posséder une 11e année d'études ou l'équivalent. Avoir un certain nombre d'années d'expérience en estimation d'immeubles dans la région métropolitaine. Une certaine expérience dans le domaine de l'expropriation ainsi que des connaissances des qualités descriptives.

INSCRIPTION : Les candidats doivent présenter leurs certificats de naissance et d'études, ainsi que trois photos récentes (format passeport) avec leur formule de demande d'emploi. Cette formule s'obtient au Service du Personnel, bureau 403, Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame. Téléphone : 872-3236.

OCCASION DE CARRIERE DANS UN POSTE SENIOR EN RECHERCHES

LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE ET L'HYGIENE INDUSTRIELLE

A OTTAWA (ONTARIO)

Le ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social a immédiatement besoin d'un diplômé universitaire en génie chimique ou en chimie, possédant, de préférence, un diplôme postuniversitaire et une longue expérience connexe, pour élaborer et diriger un programme de recherches impliquant des études sur place et en laboratoire, et pour fournir des services consultatifs dans le domaine de la pollution atmosphérique et de l'hygiène industrielle.

Jusqu'à \$16,000

Pour obtenir tout renseignement supplémentaire et des formules de demande, écrivez à la

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA,
OTTAWA 4 (ONTARIO)

en mentionnant le numéro de concours 66-110-01.

LA COMMISSION DU CENTENAIRE

offre des
OCCASIONS EXCEPTIONNELLES
D'EMPLOIS STIMULANTS
dans le
DOMAINE DES RELATIONS PUBLIQUES

LA DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES ET DE L'INFORMATION cherche des représentants qui l'aideront à promouvoir les programmes du Centenaire de la Confédération et encourageront les Canadiens à y prendre part.

DIRECTEUR ADJOINT

DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES ET DE L'INFORMATION

\$13,800 - \$16,000

Pour surveiller le personnel préposé à l'information et assurer la liaison avec les spécialistes et les agences qui travaillent pour le compte de la Commission dans la province de Québec.

Les candidats doivent être parfaitement bilingues, posséder un diplôme d'université et compter au moins 12 années d'expérience pertinente, ou une instruction et expérience équivalentes.

AGENT DE RELATIONS PUBLIQUES, BILINGUE

\$11,554 - \$13,038

Qui sera chargé des rapports avec les organes de diffusion.

Les candidats doivent être diplômés d'université et compter huit années d'expérience pertinente ou l'équivalent comme instruction et expérience.

AGENT D'ADMINISTRATION

\$8,363 - \$9,508

Pour travailler à la promotion et à la réclame relatives à l'emblème et aux projets du Centenaire.

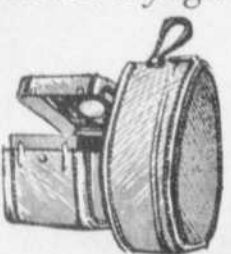
Les candidats doivent avoir un diplôme d'études secondaires et posséder 10 années d'expérience dans des domaines connexes.

On peut se procurer des renseignements complets et les formules de demande (CSC 100F) en s'adressant au bureau le plus proche de la Commission du service civil du Canada, à la Direction des services administratifs et professionnels de tous les bureaux du Service national de placement ou à la Commission du Centenaire, à Ottawa. Adresser toute demande à la Commission du service civil, Ottawa, le ou avant le 21 MARS 1966.

On annoncera sous peu d'autres postes vacants dans la Direction des relations publiques et de l'information.

Les voyageurs

qui savent voyager



descendent au
Park Plaza
à Toronto

Le Park Plaza est situé sur Bloor Street, à deux pas du centre.

Le service y est impeccable, et les chambres confortables. Vous pourrez vous détendre dans l'atmosphère élégante du Plaza Roof ou du Prince Arthur, deux merveilleuses salles à manger avec bars où vous serez servi par un personnel prévenant. "Le meilleur hôtel du Canada".

Le Park Plaza

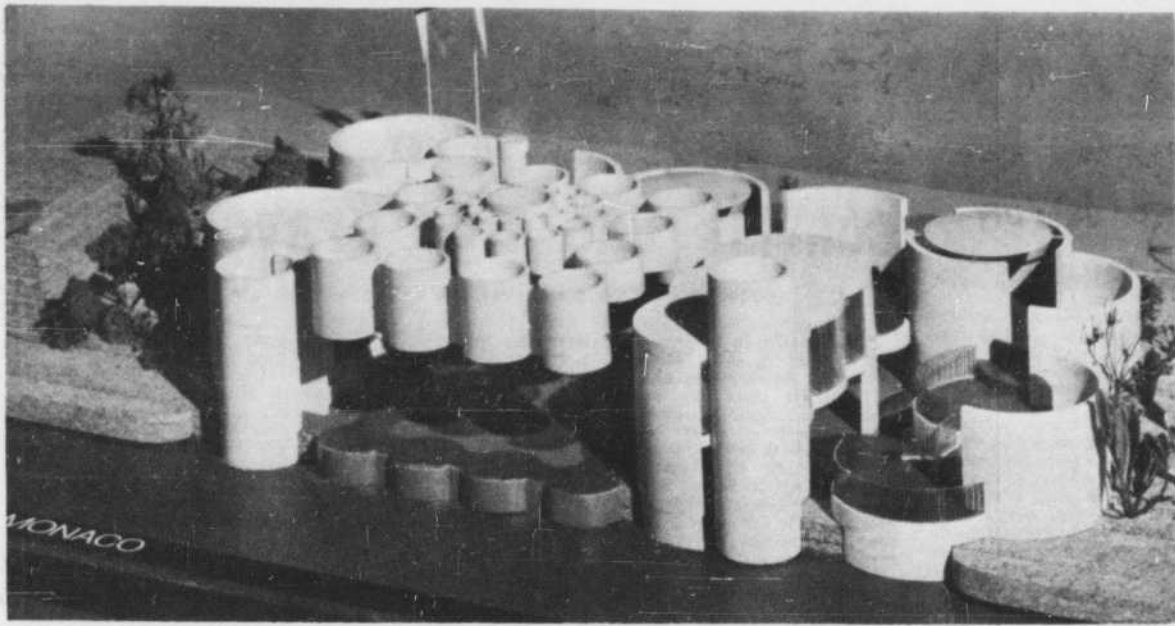
A MONTRÉAL,
téléphone à Wellington 5-7413

DÉCÈS

DESROCHES. — A Montréal, le 6 mars 1966 à l'âge de 50 ans, est décédé, M. Charles-H. Desroches, C.A., époux de Julie Cormier, père de Guy, Paul, Louis, demeurant au 601, rue Villeneuve. Les funérailles auront lieu mercredi 9 mars, à 9 heures, au salon Urgel Bourgeois, 400, rue St-Hubert. Le service sera célébré à 9 heures, à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic, 400, rue St-Hubert. Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

GINGRAS. — A Montréal, le 7 mars 1966 à l'âge de 68 ans, est décédé, J.J. Arthur Gingras, ex-employé du C.N.R., époux de Clara Gauthier, demeurant à 10400, rue Berri, père de René, Paul, Yolande, Madeleine et Hugues. Les funérailles auront lieu mercredi 9 mars, à 9 heures, au salon Urgel Bourgeois, 400, rue St-Hubert. Le service sera célébré à 9 heures, à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic, 400, rue St-Hubert. Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

MARANDA. — A Montréal, le 7 mars 1966 à l'âge de 50 ans, est décédé, Léo Maranda, époux de Yvette Naud, demeurant à 2176, rue Panet. Les funérailles auront lieu mercredi 9 mars, à 9 heures, au salon Urgel Bourgeois, 400, rue St-Hubert. Le service sera célébré à 9 heures, à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic, 400, rue St-Hubert. Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.



Une dizaine de cylindres en stuc renfermant les éléments d'exposition et entourant un cinéma-jardin composent le pavillon de la principauté de Monaco, à l'Expo 67. L'édifice sera situé sur l'île Notre-Dame. La principauté a prévu un budget de \$450,000 pour sa construction et les éléments d'exposition qu'il contiendra. Ce sont les architectes Papineau, Gérin-Lajoie et LeBlanc, de Montréal, qui ont conçu et réaliseront le pavillon monégasque.

De la Méditerranée au St-Laurent, Monaco et la "joie de vivre, récompense des hommes"

La principauté de Monaco a réservé, sur l'emplacement de l'Expo 67, une superficie de 8,122 pieds carrés (755 mètres carrés de terrain, en vue de la construction d'un pavillon qui illustrera "la joie de vivre, récompense des hommes".

Le pavillon, composé de dix cylindres en stuc entourant un cinéma-jardin, couvrira une superficie de 6,900 pieds carrés (641 mètres carrés). Le budget global prévu pour cette participation est d'environ \$450,000. C'est le montant le plus important jamais investi par Monaco dans une exposition.

Dès leur entrée dans l'édifice, les visiteurs seront acheminés tranquillement vers cette salle de spectacle, qui constituera le centre d'attraction du pavillon. Ils auront été impressionnés par l'atmosphère monégasque, pour finalement être invités à s'asseoir et à assister à un spectacle gai, frais et reposant.

Il ne s'agit pas d'une salle de cinéma ordinaire, mais d'un jardin avec traitement très minutieux du sol, des végétaux, plantes, blocs sur lesquels on peut s'asseoir, etc. Jardin où le visiteur peut se détendre tout en assistant à un spectacle original et de bon goût. Le jardin sera d'ailleurs abrité sous un immense parasol, très coloré et ayant presque une note rococo.

Selon les prévisions, la projection d'un film de quinze minutes, entracte comprise, douze heures par jour, permettra quotidiennement à 10,000 visiteurs d'assister au spectacle.

Plus tôt, à son entrée dans le pavillon, le visiteur se trouvera dans une ambiance telle qu'elle lui permettra de saisir Monaco par rapport au reste du monde. A travers des fenêtres ouvertes sur un monde de rêve, le visiteur assistera au miracle renouvelé chaque jour et chaque saison d'une nature élémentaire, d'un soleil toujours neuf, d'une vie pleine de tout ce que peut apporter l'homme: joie de vivre, culture, recherche, sur terre et dans l'eau, et plaisir.

C'est ainsi qu'il abordera huit secteurs qui lui feront vivre d'abord le présent de Monaco, vue aérienne de la principauté, température du jour (air et eau de mer), etc. Ensuite, la partie d'honneur présentera l'histoire de la principauté: ce secteur sera réservé à la famille souveraine et à son histoire millénaire. Le thème en sera les princes qui ont "fait" Monaco: l'oeuvre de leurs Altesesses Sérénissimes le prince souverain Rainier III et la princesse Grace.

Les trois secteurs, complémentaires du précédent, auront une vocation plus scientifique,

rappelant d'autres créations d'anthropologie préhistorique, des princes: "Institut de paléontologie humaine, Musée phiques, Bureau hydrographique international, etc. L'organisation sociale et culturelle de la principauté y sera aussi illustrée.

Alors que le troisième secteur sera réservé à l'économie (budget, nombre d'habitants, industries de luxe et artisanat, etc.), les trois prochains secteurs seront placés sous le signe de "l'ambiance" générale de Monaco. Tout tendra à exprimer "la douceur de vivre". On illustrera par exemple, le site, le climat, la végétation, les sports, nautiques et automobiles entre autres, les fêtes mondaines (casino, théâtre, galas, batailles de fleurs), fêtes religieuses et folkloriques, etc.

La conception et la réalisation du pavillon de Monaco ont été confiées aux architectes Papineau, Gérin-Lajoie et LeBlanc de Montréal, avec la participation des ingénieurs conseillers Di Zazzo Martinoli, Vigneault, également de Montréal.

Le chroniqueur du Devoir, quant à lui, n'est pas loin de regretter qu'on ait cru bon de passer ainsi du quotidien à l'hebdomadaire sans autre transition. Non point qu'il ne soit pas, parmi les "happy few" aussi à l'aise au "24" qu'un envoyé spécial permanent dans les couloirs de l'ONU, mais il s'interroge sur les résultats de cette "opération discrétion", pardon: "condensation". Est-ce que les postes de radio de la métropole, qui déléguent plus ou moins volontiers mais qui déléguent tout de même un reporter, enregistreur en bandoulière, à la plupart des séances quotidiennes d'information, vont accepter de l'envoyer musarder dans les couloirs de l'Expo sans autre convocation que son désir de savoir?

Des exercices préparatoires n'empêchent pas le reste pas toujours certaines victimes de dire des bêtises dont les journalistes faisaient évidemment leurs choux gras, insistant complaisamment sur les contradictions, "énormes" parfois, qu'on pouvait entendre là.

Desormais donc, les conférences seront hebdomadaires, sauf événement capital. Elles seront, affirme-t-on à l'Expo, "plus étoffées", et, espère-t-on, "plus fréquentées".

Le chroniqueur du Devoir, quant à lui, n'est pas loin de regretter qu'on ait cru bon de passer ainsi du quotidien à l'hebdomadaire sans autre transition. Non point qu'il ne soit pas, parmi les "happy few" aussi à l'aise au "24" qu'un envoyé spécial permanent dans les couloirs de l'ONU, mais il s'interroge sur les résultats de cette "opération discrétion", pardon: "condensation". Est-ce que les postes de radio de la métropole, qui déléguent plus ou moins volontiers mais qui déléguent tout de même un reporter, enregistreur en bandoulière, à la plupart des séances quotidiennes d'information, vont accepter de l'envoyer musarder dans les couloirs de l'Expo sans autre convocation que son désir de savoir?

Un concours qui fit beaucoup parler de lui, dont on a cru longtemps qu'il n'avait guère de succès s'est achevé hier soir par la proclamation des résultats. "Images du Québec", lancé par le commissariat général de la participation du Québec à l'Expo et destiné à sélectionner les meilleures photographies capables d'illustrer dignement le pays et les hommes, a provoqué finalement 223 participations représentant plus de 2,500 documents.

Les trois lauréats ont présenté le maximum autorisé de 15 photographies. Il s'agit, dans l'ordre, de MM. Michel Saint-Jean, photographe à la pige qui collabore souvent à La Presse; Jean-Pierre Beaudin, attaché au service du graphisme de la radio Radio-Canada; et Marc Ellessen, photographe professionnel de Chicoutimi. Les gagnants ont reçu des prix de \$2,500, \$1,500 et \$1,000 respectivement. De plus, leurs oeuvres seront largement agrandies et s'intégreront sur des panneaux décoratifs au pavillon du Québec.

C'est un jury présidé par le photographe Yusuf Karsh et composé de MM. Jean Simard, Claude Beaulieu, André Jasmin et Jean Odeau, ce dernier à titre de commissaire général de la participation québécoise, qui a sélectionné les oeuvres primées.

MM. Saint-Jean et Beaudin n'ont présenté que des photographies en noir et blanc tandis que M. Ellessen y a joint de la couleur. Ce dernier a présenté des paysages et du portrait, des têtes de pêcheurs, de paysans, de gens de chez nous. Les documents des deux premiers trouvent tous leur inspiration dans le plein air, le paysage, "robuste", "très nature", dans le cas de Beaudin. Michel Saint-Jean, quant à lui, a fait appel à toutes les ressources de la technique pour présenter des oeuvres réalistes qui touchent parfois à l'abstrait.

Des beaux premiers prix, un beau concours qui eut grand succès quoiqu'en ait pensé certains défaitistes.

ASSURANCE AUTOMOBILE
L. M. DESILETS
Montréal 861-5395
St-Hilaire 467-5636

CONCIERGERIE DE LUXE
Édifice prestigieux de 15 étages, comprenant 35 logis 2½, 3½, 4½. Grandes pièces confortables. Construction neuve à l'épreuve du feu. Site merveilleux. Excellente location. Placement très avantageux. Comptant minimum requis: \$200,000. Acheteurs sérieux seulement. Appeler:
IMMOBILIER BRUYERE INC.
729-2831 — 722-8859

L'EAU DÉGOUTTE ?
Faites installer les
GOUTTIERES
"PRIMEAU"
GALVANISÉES • ALUMINIUM
CUIVRE
Estimation gratuite
MONTRÉAL — 322-4160
QUÉBEC — 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

en devenir
PAR
YVES
MARGRAFF

À l'ACTION: décès du directeur, démission du rédacteur en chef

QUÉBEC — Le directeur du quotidien L'ACTION est décédé subitement à son domicile, dimanche. Il était âgé de 66 ans. Le docteur Louis-Philippe Roy avait été nommé rédacteur en chef du journal en 1945. Il assumait la direction du quotidien en 1960.

Il laisse dans le deuil son épouse et leurs sept enfants. Le docteur Roy exerçait la profession de journaliste depuis 1928, dès qu'il quitta l'université de Laval, où il termina ses études en médecine.

Au nombre des distinctions qu'il a reçues au cours de sa carrière, le docteur Roy portait celle de commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, que lui avait décernée feu Pie XII.

Cependant, L'ACTION publiait hier en première page la lettre de démission, datée du 23 février, de son rédacteur en chef M. Lorenz Paré, et annonçait sa nomination au poste de directeur général de l'Office d'information et de publicité du gouvernement du Québec.

M. Paré explique le mobile de son départ: "Nos seules divergences ont porté sur les structures purement administratives du journal et sur l'agencement des responsabilités au service de production du journal, le tirage, la publicité et l'atelier".

La démission de M. Paré fait suite à un règlement financier entre l'entreprise et son rédacteur en chef, poste qu'il occupait depuis 1962. Dans une allusion aux divergences qui l'ont opposé à la direction, M. Paré souligne que celles-ci "ont été soutenues

avec autant d'honnêteté que de force devant le comité exécutif dont la majorité n'a pas penché du côté du rédacteur en chef. Comme il est normal dans de telles circonstances et dans n'importe quel conseil d'administration, ce dernier n'avait qu'à se démettre".

INSTITUTEURS!... INSTITUTRICES!...
Pour vos vacances de Pâques vous cherchez un endroit propice au repos et à la détente où l'on offre:
• SKI DE PRINTEMS
• PROMENADES AGREABLES
• PARTIES DE SUCCÈS
• ATMOSPHERE AGREABLE
• CUISINE DE CHOIX
tout ce qu'il faut pour refaire vos forces avant les examens?
NE TARDEZ PAS
Téléphonez ou écrivez à:
Auberge du Vieux Foyer, Val David, 322-2686

LE DEVOIR

MONTRÉAL, MARDI 8 MARS 1966

PAGE 3

ST LEGER
Importé d'Écosse spécialement pour ceux qui préfèrent leur SCOTCH doux et très léger.
Distributeurs: Importations Durand — 842-9471

La taxe scolaire à Montréal Les protestants ont \$30 de plus par élève que les catholiques

Le Protestant School Board of Greater Montréal touchera, en 1965-66, environ \$30 de plus par élève que ce qu'elle recevrait si le gouvernement Lésage avait accepté l'été dernier d'établir sur l'île de Montréal un système de péréquation des revenus provenant de la taxe scolaire. Au total, c'est une somme de \$2,000,000 que le PSBGM reçoit ainsi en surplus, si l'on peut dire; c'est cette même somme que les commissions scolaires catholiques ont en moins à se partager entre elles.

Ces chiffres sont fournis par la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) dans la dernière livraison de son Bulletin d'information mensuel.

Le bulletin indique que, selon les prévisions, la taxe neutre, qui est imposée aux compagnies, rapportera \$47,197,317 en 1965-66. Si le gouvernement avait accepté d'appliquer intégralement le mode de péréquation préconisé par la CECM, le PSBGM recevrait 14,9 p.c. de ces \$47 millions. Etant donné que la loi adoptée en juillet dernier assure au PSBGM 18 p.c. du produit de la taxe neutre, soit 3,1 p.c. de plus, c'est \$2,078,002 de plus que le PSBGM touchera.

Le système mis de l'avant par la CECM prévoit que les commissions scolaires catholiques et protestantes de l'île de Montréal se partageront le produit de la taxe neutre en tenant compte de deux facteurs: a) la richesse relative de chaque commission scolaire, c'est-à-dire les revenus qu'elle tire de sa taxe confessionnelle, celle

qu'elle impose aux propriétaires catholiques ou protestants de son territoire (selon le cas); b) le nombre d'élèves des niveaux élémentaires et secondaires qui résident dans son territoire ainsi que le type d'enseignement que chaque élève reçoit; ce n'est donc pas un nombre brut, mais un nombre pondéré.

A propos de ces deux facteurs qui sont à la base du mode de péréquation préconisé par la CECM, le bulletin indique qu'en 1965-66, le nombre pondéré d'élèves protestants

s'élève à 92,681 tandis que le nombre pondéré d'élèves catholiques s'élève à 331,178. Pendant ce temps, la taxe scolaire protestante rapporte au PSBGM \$15,505,162 tandis que la taxe catholique rapporte aux commissions scolaires catholiques \$35,049,705. Ainsi, pendant que les catholiques ont en plus de 3,6 fois plus d'élèves (en nombre pondéré), ils retiennent de leur taxe confessionnelle seulement 2,2 fois plus d'argent.

Une fois enlevée la part réservée au PSBGM, les commis-

sions scolaires catholiques se partageront les \$55,101,800 qui restent. La CECM, pour sa part, prendra 77,6 p.c. de cette somme, soit près de \$42,8 millions.

Deux commissions scolaires catholiques ne toucheront aucune part de la taxe neutre, étant donné que leurs taxes confessionnelles respectives leur assurent déjà un revenu par élève au moins égal à celui des autres commissions scolaires. Il s'agit des commissions scolaires catholiques de Westmount et de Ville Mont-Royal.

Les juges de la Cour supérieure feront des recommandations au sujet de la loi des faillites

QUEBEC. — Les juges de la Cour supérieure du Québec, réunis pour la première fois depuis 1928 en conférence plénière, soumettront sous peu au gouvernement canadien un certain nombre de recommandations relatives au bill S-17 qui est actuellement étudié par le Sénat canadien et qui doit modifier sensiblement la loi sur les faillites.

Au cours d'une conférence de presse donnée par le juge Georges Pelletier, on a refusé de dévoiler quelles étaient ces recommandations.

Le juge Pelletier a cependant déclaré que la loi sur les faillites donnait trop de latitude

de quant aux possibilités de s'en prévaloir. Par contre, a-t-il dit, celle qui est à l'étude contient d'excellentes idées et constitue une amélioration au service de la population.

Un communiqué a aussi été remis à la presse dans lequel les juges de la Cour supérieure tiennent à souligner publiquement leur appréciation pour le rôle joué par les bureaux d'assistance judiciaire.

Selon le juge Pelletier, ils sont indispensables et il est impensable qu'on les voie disparaître, surtout si l'on tient compte qu'un certain nombre d'individus vont jusqu'à admettre leur culpabilité tout simplement parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers pour s'assurer une défense adéquate.

Au cours de la conférence qui a duré deux jours et qui s'est tenue au Palais de Justice de Québec, les juges de la Cour supérieure ont apporté des modifications substantielles aux règles de pratique en matière civile.

Des 77 règles qui existaient dans l'ancien code de procédure civile, les juges n'en ont plus retenu que quelques-unes

et modifié les autres pour les réduire à 34.

Certaines règles de pratique en matière criminelle ont aussi été adoptées. Elles devront être soumises à l'autorité compétente pour y recevoir l'approbation nécessaire.

Le budget sera soumis en avril

M. Saulnier se propose de ne présenter le budget de la ville de Montréal que le 15 avril.

La charte de la ville prévoit que le conseil exécutif devra en conseil, à la demande du conseil de ville, prolonger de trente jours le délai prévu pour le dépôt du budget municipal. Le délai est fixé au plus tard le 15 mars. Avec l'accord du conseil municipal, le président du comité exécutif demandera au cabinet de prolonger le délai au 15 avril.

Ce n'est donc pas avant le milieu du mois prochain que les Montréalais sauront ce que leur réserve le budget en cette année d'élection.

D'autre part, le conseil doit se réunir à nouveau le 17 mars.

pour inviter leurs membres au meeting de dimanche. Le titre de la circulaire, c'est: "Radio-Canada, c'est votre affaire!". La centrale a également lancé hier une brochure, tirée à 15,000 exemplaires en français et 3,000 en anglais, et contenant quelques uns des principaux articles de journaux publiés jusqu'à maintenant au sujet du conflit de Radio-Canada. La CSN songe enfin à organiser d'autres meetings, après celui de Montréal, dans les diverses régions de la province, et organisera peut-être une marche sur le parlement fédéral.

Les problèmes de l'enfant diabétique

Le Dr Mimi M. Belmonte, professeur en pédiatrie à McGill, et associée au département de métabolisme de l'hôpital Montréal Children's, donnera une conférence jeudi le 17 mars à 8h30, à l'auditorium de l'hôpital Notre-Dame, sous les auspices de l'Association du diabète de la province. Titre de la conférence: les problèmes de l'enfant diabétique. L'entrée est libre.



Le confort... dont vous avez toujours rêvé!



LE SOMMIER AUTOMATIQUE SELECT-A-REST vous donne un choix de plus de 100 positions différentes

S'INSTALLE DANS N'IMPORTE QUEL LIT double ou jumeau tout en utilisant la même base. N'en change aucune l'apparence.

Appellez ou écrivez dès AUJOURD'HUI pour votre BROCHURE GRATUITE!

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____ PROV. _____ L.D. 8-3-66
SELECT-A-REST®
4008, rue ST-DENIS, MONTRÉAL
Service téléphonique 24 heures par jour Vt. 9-7075

Nos procédures de sécurité

A l'ouverture du Parlement hier, M. Pearson a annoncé la nomination du juge Wells, de la Cour d'appel de l'Ontario comme commissaire pour enquêter sur l'affaire Spencer, enquête qu'il avait déjà accordée vendredi. Mais il a annoncé aussi que le gouvernement instituerait une enquête judiciaire sur les procédures de sécurité. Les débats de la semaine dernière ont soulevé deux problèmes distincts, ou qui du moins peuvent et doivent être séparés, d'une part un problème de justice au sujet d'un individu; mais aussi et surtout la manière dont le gouvernement s'est comporté et qu'il y a peut-être lieu de reviser pour l'avenir.

La rumeur s'était répandue en fin de semaine que M. Cardin allait quitter le cabinet, et l'on comprend qu'il soit mécontent de la capitulation du premier ministre. Cette crise se termine cependant de façon heureuse, car M. Pearson a trouvé moyen de sauver la face en promettant l'enquête générale sur les procédures de sécurité; il a expliqué que les méthodes actuelles ont été fixées il y a vingt ans à la suite de la fameuse affaire Gouzenko, et qu'il peut être opportun de les adapter aux circonstances nouvelles, même si on y a apporté des changements au cours des années. Cette révision semble en effet justifiée.

Dans sa déclaration de vendredi, le premier ministre laissait entendre que l'enquête sur le cas Spencer serait limitée à la procédure de congédiement suivie à son sujet, et en particulier quant à la pension dont on l'a privé. M. Diefenbaker avait refusé cette concession en exigeant que l'enquête à huis clos porte sur tous les aspects du congédiement y compris les motifs. Le mandat du juge Wells paraît assez souple; il porte spécifiquement sur les plaintes de M. Spencer quant à la perte de sa pension et de ses droits à une assurance; mais le juge aura la latitude d'enquêter sur tous les aspects du congédiement de cet ancien fonctionnaire s'il le juge à propos.

Même s'il n'a pas trahi le Canada ou avoir livré des secrets aux soviétiques, M. Spencer admet avoir commis ce qu'il appelle une "erreur"; les autorités ont jugé que les faits justifiaient des mesures de rigueur mais que les exigences de la sécurité du pays requièrent la plus entière discrétion. L'enquête ordonnée assurera un examen impartial, non pas de cette décision même ni du congédiement de l'ancien fonctionnaire, mais de l'injustice dont il se plaint quant aux sanctions financières qui ont accompagné son congédiement.

L'ampleur de l'enquête Wells devient du reste secondaire puisque tout le problème que soulevait l'opposition va être étudié dans l'autre enquête judiciaire annoncée par le premier ministre. C'est là surtout qu'on pourra rechercher, à la lumière du cas Spencer et d'autres cas analogues, quelles méthodes sont les plus favorables pour assurer un équilibre entre les exigences de la sécurité du pays et la protection des droits des citoyens.

Durant la discussion orageuse de vendredi dernier, M. Marchand a bien démontré que la décision du gouvernement de congédier Spencer était inattaquable sur le plan juridique. En 1961, la loi de la fonction publique a été amendée, on y a ajouté l'article cinquante qui permet au gouvernement de congédier un fonctionnaire en privant ce dernier du droit d'appel lorsque la sécurité de l'Etat l'exige. Cet article a été adopté à l'unanimité par la Chambre. Le ministre a pu soutenir qu'il fallait accepter la décision du gouvernement ou modifier cet article, car si on accordait une enquête pour Spencer, rien n'empêcherait d'en réclamer pour tout autre congédiement analogue.

Sur ce syllogisme apparemment irréfutable on peut faire deux observations. D'abord, la suppression du droit d'appel est justifiée par des raisons de sécurité; mais est-ce que la sécurité exigeait aussi la suppression de la pension après plusieurs années de service? La sécurité du pays exige le secret et interdit un procès public, mais on pourrait peut-être améliorer l'article cinquante en permettant un examen à huis clos, par un arbitre impartial, des conditions accessoires du congédiement. Que le ministre et le gouvernement soient jugés d'un congédiement commandé par la sécurité, cela n'entraîne pas forcément qu'ils aient la même discrétion sur tous les aspects financiers de cette sanction rigoureuse.

Un autre aspect capital du débat, c'est que l'article cinquante suppose un congédiement entouré du secret le plus complet possible. Or le nom de M. Spencer a été dévoilé en public comme celui d'un fonctionnaire congédié sans procès à la suite d'une affaire qui avait justifié l'expulsion du Canada de deux citoyens soviétiques. Cela change notablement la situation. Le gouvernement peut exiger que les faits ne soient pas révélés publiquement pour des raisons de sécurité, mais il a le devoir de réparer les dommages causés à l'ancien fonctionnaire par suite d'indiscrétions, surtout lorsque c'est le ministre de la justice qui a confirmé l'identité de M. Spencer comme le personnage en cause.

M. Cardin a lancé vendredi un autre nom dans le public, en mentionnant l'affaire Munsinger. Cette riposte a embarrasé les conservateurs, mais c'est quand même une indiscrétion fort discutée. Il est possible que cela n'ait pas de suite, car après l'annonce des deux enquêtes par M. Pearson, la Chambre a voté rapidement les crédits du ministère de la justice. M. Cardin devra-t-il expliquer son indiscrétion devant l'enquête judiciaire annoncée? Peut-être que MM. Pearson et Diefenbaker ont simplement décidé de "paier" les affaires Spencer et Munsinger, en laissant au juge Wells le soin de réparer une injustice possible, et en laissant la commission judiciaire reviser en toute sérénité nos procédures de sécurité.

Paul SAURIOL.

Le renouveau liturgique risque d'être le crépuscule de l'art sacré plutôt que sa renaissance

par Wilfrid CORBEIL, C.S.V.

Le grand vent de Pentecôte que le Concile a soufflé sur le monde n'a pas soulevé que des problèmes de l'importance que l'on sait; il a même remis en question des institutions séculaires et de tout repos. La messe et la liturgie n'y ont pas échappé. De cette rafale venue des sommets, nombre de fidèles ont été surpris et émus; d'autres ont paru perdre l'équilibre qu'il fallait garder pour que, dans la restauration préconisée, l'institution elle-même ne fût pas ébranlée ou renversée. La réforme de la liturgie et des lieux de la célébration n'a pas été entreprise sans certaines outrances.

Le nettoyage qui s'est fait à rendu au sanctuaire un peu de sa dignité. Parures de fleurs artificielles, objets de commerce ont pratiquement disparu; dans le vestiaire, dentelles et broderies ont été rangées avec précaution; dans la confection de la garniture, d'autel et des vases sacrés une plus grande simplicité a présidé.

On aurait pu croire qu'à la suite de cet époussetage spectaculaire et prometteur on aurait instauré la nouvelle liturgie en tenant compte des exigences de l'art et en intégrant celui-ci dans les principales manifestations de la vie ecclésiale. Si le démarrage dans l'application des directives conciliaires a paru difficile et sans résultat intéressant, c'est qu'on s'en est remis comme toujours aux talents et aux goûts, je ne dirai pas du beau, mais à ceux d'un amateurisme qui a assez duré pour tant et qui a décentralisé tout ce qu'il a touché. On néglige le recours aux artistes qui auraient su opérer une rénovation radicale, mais exaltante des lieux de la célébration. "Vous avez cette prérogative, disait Paul VI en s'adressant aux artistes, (7 mai 1964) qu'en rendant accessible le monde de l'esprit vous lui conservez son caractère ineffable et transcendant, son halo de sainteté."

Bricolage et amateurisme

Or dans l'aménagement des églises, on continue encore à "bricoler des autels face au peuple"; on "combine" tabernacle et table du sacrifice en un tout qui nuit à leur signification propre, le sens du sacré étant irréductible à la complication et à la vulgarité. "Si nous voulons donner un caractère d'authenticité et de plénitude à un moment artistique religieux, la messe", dit répéter Paul VI, c'est encore à l'artiste qu'il faut recourir.

Ce caractère d'authenticité est intimement lié à la confection même de l'autel, en accord étroit avec les proportions de l'église et la sanctuaire, taille qu'il doit être dans un matériau approprié et noble comme le bois, la pierre et même le béton. Il n'aura pleinement de sens, de beauté formelle, qu'à la condition d'exprimer éloquentement sa fonction propre. De même, son implantation au milieu du choeur requiert tout autour un dégagement qui en accentue l'importance et lui assure le respect dans lequel il doit être tenu. Or, pour expliciter la destination de ce haut lieu, sont de rigueur une croix et des chandeliers; de préférence la croix de procession, tournée vers le prêtre qui la salue et l'encense au cours de l'office; c'est une croix de fonction, pourrait-on dire, non de décoration, encore qu'elle soit un petit croquis déposé sur la nappe, au dire du père A.-M. Roguet, o.p., est une "hypocrite rubricale"; un plus grand au fond de l'abside perd sa destination et distrairait l'attention des fidèles au lieu de l'attirer. (On prendra note que je ne suis pas de la sorte de catéchiste qui voudrait enlever les crucifix des églises!) Enfin, pour compléter la garniture de l'autel, sont exigés des chandeliers qui devraient être d'une certaine importance, à l'échelle et dans le style de ce dernier; les moignons en forme de candéliers ont fait leur temps, j'imagine; ne sont pas plus dignes ceux qu'on a dénichés dans les placards de la sacristie et qu'on range au petit

bonheur à chaque bout de l'autel.

Comme on peut s'en rendre compte, un aménagement de cette sorte n'est pas facile et ne peut être laissé à la discrétion du premier venu; on se tromperait grandement en pensant qu'à l'aide de ces recettes on pourrait réaliser et cuisiner à sa guise l'arrangement idéal d'un autel face au peuple. Comment faire tenir un langage à n'importe quel autel qui nous parle de transcendance et de mystère? L'alliage de la matière et de l'esprit qui la transfigure en un contenu spirituel est proprement du domaine de l'art. On ne saurait trop recommander aux responsables de cette mise en scène de recourir aux services des sens du métier, aux artistes seuls capables de traduire le mystère de l'objet. "Le curé d'une paroisse, lit-on dans *Art Sacré* (janvier - février 1963) qui modifie les formes liturgiques de son église doit tout d'abord se dire qu'il est en train d'œuvrer une oeuvre d'une exceptionnelle gravité. Le poids de ses actes peut retentir à long terme sur la foi de sa communauté de fidèles."

Ceci dit, qu'on nous permette d'adresser nos félicitations aux nouveaux membres de la Chambre haute. Nous savons que tous trois connaissent nos problèmes et nous pourrions être une consolation de M. Hastings parle notre langue. Mais il n'est resté pas moins que le choix de ce dernier nous dépasse... et de plusieurs coudées! Faut-il rappeler que le siège à l'enjeu était celui d'un homme qui, traditionnellement par un Canadien français? Nous sommes irrités, et considérablement déçus, de voir avec quelle désinvolture (si ce n'est de la maladresse) le premier ministre vient de choisir pour le poste de ministre de l'Église et du clergé un homme qui n'est rien d'autre qu'un sénateur canadien-français comme remplaçant du docteur Aristide Blais. Car, si ce n'était un droit que de voir un des nôtres au sénat, c'était, nous l'avons dit, une tradition respectable, respectée et justifiable. Sauf en une occasion, lorsque M. Bennett y nomma M. Pat Burns, ce siège revint toujours à des Canadiens français. Qu'on se souvienne des noms: le Dr Roy, MM. Forget, Côté, Lessard et dernier, le Dr Blais.

L'art religieux doit signifier

Nos églises du Québec ont été bâties depuis toujours en fonction du tabernacle, encadré dans un retable plus ou moins important, et situé dans l'axe même de l'édifice. Or, le retable du tabernacle de l'autel principal a pour effet de redonner au lieu de la célébration l'importance qu'il doit revêtir selon "l'esprit conciliaire de rénovation de Vatican II". Voilà, certes, qui dérange nos habitudes et nos dévotions, accoutumés que nous étions à voir le tabernacle à la première place. Dans cette optique nouvelle, on ne peut espérer que l'art reprene ses droits et que dans un langage nouveau, il nous signale une présence. La présence eucharistique suffisait à nous élever de foi, et nous nous sommes peu préoccupés de ce que l'endroit et son complexe liturgique nous raient de mystère; privé de son sens de cet apport, l'art religieux devra assumer, comme autrefois la cathédrale gothique, une architecture plus élevée, celle bien entendu de servir, mais aussi celle de signifier.

On rencontre aujourd'hui, plus souvent qu'autrefois, dans la métropole et du côté du Lac Saint-Jean, des églises de style moderne, fantaisiste parfois, mais mieux articulées en fonction de la messe face au peuple, et fortement incarnées dans un matériau authentique et plus durable; mais, on compte sur les doigts celles où une place précise a été faite à la décoration: je pense en ce moment à la chapelle de Mlle Micheline Beauchemin heureusement assortie à l'autel de l'église Saint-Jean Vianney qu'elle rehausse de ses couleurs; au vitrail que l'on introduit fort à propos dans les dégagements de l'édifice, particulièrement aux murs de pierre incrustés de blocs de verre. Sous l'influence de la nouvelle liturgie qui a besoin d'un "climat" approprié aux fonctions rituelles, on a donc réussi à "spiritualiser" le mur; l'on a depuis le mur de lumière, le mur sculpture-lumière. C'est jusque là et plus profondément encore qu'il faut aller l'intégration des arts: architecture-sculpture-peinture.

Il n'y a pas si longtemps, journaux et revues signalaient et déplorait ce manque de collaboration entre architectes et artistes. Quand on veut achever une oeuvre, écrivait-on, ou lui donner un certain "fin", l'architecte "demande à un artiste d'alléger un mur, d'enrichir une perspective"; c'est ce que Michel Ragon appelle faire de l'art de contrepoint. L'art pénètre l'église le jour où, en union intime avec les artistes et les quelques clercs qui ont des clartés sur le sujet, l'architecte élabore ses plans en tenant compte de leurs préoccupations artistiques. C'est à ce prix que l'église témoignera à sa façon "de la relation qui unit l'homme au divin".

(A suivre)

te de les signaler dans ce cas-ci.

Dans sa lettre de démission au président de "L'Action", M. Paré évoque des divergences qui ont surgi entre lui-même et M. Plamondon "sur les structures purement administratives du journal et sur l'agencement des responsabilités aux services de production du journal exclusivement, soit la rédaction, le tirage, la publicité et l'atelier". La lettre est discrète et tempérée. Elle ne dit pas la nature exacte des divergences qui ont surgi. Elle en dit tout juste assez, cependant, pour nous rappeler combien demeure actuel et aigu le problème que nous avons maintes fois souligné ici, et qui est celui de la hiérarchie des fonctions dans une entreprise de presse.

Dans l'entreprise de type commercial, il est à peu près inévitable que la fonction administrative ait le dernier mot, commande à toutes les autres, encore que cela ne signifie pas fatalement la réduction de la fonction de rédaction à une servitude dégradée. Dans l'entreprise à but social, à caractère nettement communautaire, il nous paraît souhaitable, au contraire, que la fonction de rédaction — c'est-à-dire celle-là même qui réalise en propre les buts de l'entreprise — soit investie de la plénitude de l'autorité, à condition, évidemment, qu'elle soit assez compétente et vigoureuse pour pouvoir commander aux autres fonctions sans que cette situation soit faussée et artificielle.

Mais ces propos nous éloignent de notre sujet premier.

En retirant aux Franco-Albertains leur siège au Sénat, M. Pearson a commis une très grave erreur

(éditorial de "LA SURVIVANCE", d'Edmonton, du 2 mars)

Est-il besoin de le dire, les nominations au sénat que M. Pearson a annoncées la semaine dernière nous ont laissé bouche-bée! Qu'il ait nommé MM. Prowse et Hays, nous n'avons rien à redire à cela, compte tenu des services qu'ils ont rendus au parti libéral, le premier au plan provincial et le second au fédéral. M. Pearson nous a cependant bien déçu dans le choix de son troisième élu.

Non pas que nous voulions discréditer M. Hastings; nous ne le connaissons pas personnellement, tout ce que nous connaissons de lui c'est qu'il fut président de l'Association libérale et candidat défait aux élections de 1963 et 1965. Là où nous voulons en venir, c'est que M. Pearson ne peut certainement pas plaider ici le choix d'une "personnalité" très connue du parti comme c'est le cas des deux autres nouveaux sénateurs.

Ceci dit, qu'on nous permette d'adresser nos félicitations aux nouveaux membres de la Chambre haute. Nous savons que tous trois connaissent nos problèmes et nous pourrions être une consolation de M. Hastings parle notre langue. Mais il n'est resté pas moins que le choix de ce dernier nous dépasse... et de plusieurs coudées! Faut-il rappeler que le siège à l'enjeu était celui d'un homme qui, traditionnellement par un Canadien français?

Nous sommes irrités, et considérablement déçus, de voir avec quelle désinvolture (si ce n'est de la maladresse) le premier ministre vient de choisir pour le poste de ministre de l'Église et du clergé un homme qui n'est rien d'autre qu'un sénateur canadien-français comme remplaçant du docteur Aristide Blais. Car, si ce n'était un droit que de voir un des nôtres au sénat, c'était, nous l'avons dit, une tradition respectable, respectée et justifiable. Sauf en une occasion, lorsque M. Bennett y nomma M. Pat Burns, ce siège revint toujours à des Canadiens français. Qu'on se souvienne des noms: le Dr Roy, MM. Forget, Côté, Lessard et dernier, le Dr Blais.

Nous ne pouvons vraiment comprendre ni comment ni pourquoi M. Pearson a pu déroger à cette ligne de conduite. Rien ne semblait s'opposer au maintien de la tradition, bien au contraire. Qu'on s'y arrête un peu. Ce siège constituait une reconnaissance du fait français, hors du Québec; une reconnaissance pour tous ces minoritaires de l'Ouest canadien qui n'ont jamais cessé de lutter, laboureusement, fébrilement, pour le maintien de leur langue, de leur foi et de leurs droits. Pour nous, Franco-Albertains, il était la reconnaissance de notre contribution au progrès de l'Alberta et de la nation canadienne tout entière. St-Albert est et de-

meurera toujours un jalon marquant de l'essor qu'a connu l'Alberta et, qu'on le veuille ou non, c'est à des Canadiens français qu'en revient le crédit.

M. Pearson s'est fait l'avocat de l'unité canadienne, de l'épanouissement du biculturalisme et du bilinguisme au pays. Il a maintes fois rappelé l'apport des Canadiens d'expression française au Canada tout entier, il a maintes fois aussi rappelé l'estime et l'admiration qu'il nous portait. Mais... comme "il y a loin de la coupe aux lèvres", il y a aussi bien loin de la parole et des discours aux actes. Nous venons, une fois de plus, d'en avoir la preuve.

Avant de faire son choix, M. Pearson aura eu pour lui les facteurs de temps, de choix et d'opportunité.

De temps: Avant qu'il ne fasse ses nominations la semaine dernière, le premier ministre aura eu tout le loisir de songer au remplaçant possible du Dr Blais, d'étudier chaque dossier, bien attentivement. En fait, il s'est écoulé exactement 470 jours entre le 17 juin 1964, date de la mort du sénateur Blais, et le 24 février dernier.

De choix: C'est un secret de Polichinelle que plusieurs Franco-Albertains aient avancé leurs noms comme candidats à la succession. Il se peut fort bien que tous n'aient pas été de valeur égale, mais tous avaient des compétences diverses que M. Pearson aurait peut-être dû analyser plus et mieux. Il est inconcevable que parmi tous ces noms qui lui furent soumis, le premier ministre n'ait pu en trouver un qui lui parût avoir les qualifications, la compétence ou la dignité requises.

D'opportunité: Nous l'avons précédemment écrit, la situation en Alberta était idéale au choix d'un Canadien français. Trois sièges étant vacants, il était d'autant plus facile de maintenir une tradition bien établie. A cela s'ajoute encore le climat actuel de meilleure compréhension, entre les groupes ethniques, que nous connaissons présentement, tant en Alberta que dans le reste du pays.

D'autre part, personne ne peut prétexter un manque d'intérêt ou de soutien de la part de notre groupe, spécialement de l'ACFA. Des après la mort du sénateur Blais, l'Association faisait en effet des recommandations au premier ministre pour qu'il voie à ce que la tradition soit perpétuée. Des motions semblables furent adoptées — et le texte envoyé à M. Pearson Blais à l'Assemblée générale et au Congrès de Bonnyville. Plusieurs lettres furent adressées au premier ministre par le président général de l'ACFA. Enfin, et ce n'est pas de moindre importance, plusieurs individus firent personnellement pression

pour qu'on nomme un Canadien français.

L'Association s'est abstenue de supporter un candidat plutôt qu'un autre. C'était normal. Sachant que plusieurs de ses membres avaient les qualifications voulues, elle laissait à M. Pearson le soin de juger lui-même de ces qualifications. L'important, c'était qu'il reconnaisse le bien-fondé de la tradition et qu'on la maintienne.

Comment, après toutes les chances qui lui étaient offertes, M. Pearson n'a-t-il pu trouver un sénateur parmi les notres? Lui seul le sait!

On a dit (mais on dit tant de choses!) qu'il aurait peut-être fléchi sous la forte pression qu'exerce sur lui l'opposition en lui reprochant de faire trop de concessions au Canada français. Si tel est le cas, nous comprenons bien mal que M. Pearson ait agi de la sorte. C'est le propre de l'opposition d'harceler le gouvernement et de faire la lumière sur tout ce qui lui semble être une concession ou passe-droit, mais c'est aussi le devoir du gouvernement, s'il croit sincèrement que son action est juste, de prendre les décisions qui s'imposent sans crainte de devoir ensuite faire face à la critique.

On trouvera encore bien d'autres raisons qui puissent avoir motivé sa décision et le choix de M. Pearson. Mais il reste que ce choix a été fait et ces décisions ont été prises et que nous n'y pouvons rien.

Nous avons encore, frais à la mémoire, le remplacement d'un juge de langue française à la Cour de District par un nouveau juge de langue anglaise. Les nominations au Sénat viennent s'ajouter à ce premier souvenir. Il est certain que dans ces deux cas il ne peut vraisemblablement pas s'agir d'oubli. On l'a voulu ainsi.

Qui? Pourquoi? Et où veut-on en venir? Chose certaine, c'est que nous ne nous arrêterons pas là. Ces décisions ne nous empêcheront pas de continuer à revendiquer, avec plus de vigueur, ce que nous croyons être juste, honnête et raisonnable.

Il y aura éventuellement d'autres nominations à faire, tant à la magistrature qu'au Sénat, et nous travaillerons d'arrache-pied pour obtenir ce que l'on vient de nous refuser. Le premier ministre et le parti au pouvoir auront peut-être alors changé, cela nous importe peu. L'important est que nous nous remettons à la tâche dès maintenant pour que tous et chacun sachent que nous existons, que nous désirons ardemment qu'on ne restitue les traditions auxquelles nous tenons et auxquelles nous croyons avoir légitimement droit.

J.-M. O.

(La Survivance)

Un dur coup pour la minorité franco-albertaine

Nous ne parlons pas assez souvent des minorités francophones qui vivent en dehors du Québec. Il faut que surgisse, de temps à autre, une crise scolaire comme celle de Saskatoon ou une crise politique comme celle qui s'est produite ces mois derniers au Nouveau-Brunswick, pour nous rappeler à cet égard la loi de solidarité qui a toujours inspiré l'attitude du Québec.

La plus récente déception nous est venue, cette fois, de M. Lester Pearson. Parmi les dix nouveaux sénateurs nommés il y a une couple de semaines, trois viennent de l'Alberta. Tous trois sont de langue anglaise.

Ce fait n'a l'air de rien. Il n'en réduit pas moins à néant une tradition qui remontait à une cinquantaine d'années.

Sauf pendant un bref interlude attribuable à une décision douteuse de M. R.B. Bennett, la minorité francophone de l'Alberta a toujours compté, en effet, un représentant au sénat. Ce siège constituait, écrit "La Survivance" (journal hebdomadaire des Franco-Albertains), "une reconnaissance pour tous ces groupes minoritaires de l'Ouest canadien qui n'ont jamais cessé de lutter laborieusement, fébrilement, pour le maintien de leur langue, de leur foi et de leurs droits".

Le dernier titulaire du poste de sénateur réservé aux Franco-Albertains fut le docteur Blais, qui a laissé un excellent souvenir.

Un siège au sénat, pour nous du Québec, c'est peu de chose. C'est le plus souvent une vague récompense politique que nous laissons échoir, sans trop réclamer, à des personnes plus ou moins prestigieuses. Pour les Franco-Albertains, ce siège incarnait un principe et surtout une espérance, celle de voir un jour leur existence et celle des Canadiens français pleinement reconnue d'un bout à l'autre du pays.

D'un coup de pince, M. Pearson jette au panier une longue tradition et fait reculer de plusieurs années une cause qui semblait devoir progresser sous sa direction. Espérons que le premier ministre a agi par distraction ou

sous l'empire de circonstances tout à fait exceptionnelles, non de propos délibéré, et qu'il corrigera bientôt, par la nomination d'un autre sénateur francophone de l'Ouest, la très mauvaise impression qu'a créée le sort réservé aux Franco-Albertains dans les récentes nominations sénatoriales.

Double épreuve pour "L'Action"

Le journal "L'Action", de Québec, subit coup sur coup deux dures épreuves.

Samedi dernier, les autorités du journal annonçaient la démission du rédacteur en chef, M. Lorenzo Paré. Dimanche, le Dr Louis-Philippe Roy, qui fut longtemps rédacteur en chef, mourait subitement en se rendant à la messe.

La disparition du Dr Roy crée un vide important à "L'Action". Cet homme modeste, après avoir longtemps dirigé la rédaction du journal, était devenu en quelque sorte le gardien de sa tradition, le "elder statesman" de la maison.

Lors de la nomination de M. Paré au poste de rédacteur en chef, M. Roy eut la sagesse de s'effacer sans s'esquiver. N'ayant plus à porter sur ses épaules la responsabilité principale du journal, il était devenu, du moins à nos yeux, plus serein, plus détaché. Certains affectaient de le juger sévèrement sans souvent se donner la peine de le lire. Ceux qui le lisaient sans faire effort pour se remémorer paillardement cet article un peu drôle qu'il consacra naguère à Staline ou à la guerre de Chine, conservèrent de lui une image plus juste: celle d'un homme droit, qui possédait des dons de clarté et d'équilibre remarquables, qui aimait

BLOCS NOTES

profondément Dieu et ses semblables, et dont l'action fut vouée au service de l'Eglise et à la promotion du bien commun dans la cité.

Si la mort du Dr Roy vient au terme d'une longue carrière qui permit à l'homme de donner sa mesure, la démission de M. Lorenzo Paré survient, au contraire, dans des circonstances qui suscitent l'étonnement.

M. Paré n'était rédacteur en chef de "L'Action" que depuis un peu plus de trois ans. Il avait fait la majeure partie de sa carrière de journaliste comme correspondant parlementaire à Ottawa. Il n'avait, au départ, ni l'expérience prolongée du commandement, ni l'habitude de se prononcer tous les jours sur les problèmes les plus divers, qu'on attend généralement du rédacteur en chef d'un quotidien. On peut même dire qu'il commençait à peine à se stabiliser dans son nouveau rôle. Son départ prend l'allure d'un événement inattendu, voire d'une déception.

Vue de Montréal, l'orientation que M. Paré voulait imprimer à "L'Action" apparaissait plutôt traditionnelle. Il arriva assez souvent au "Devoir" à différer d'opinion avec le rédacteur en chef de "L'Action". A quelques reprises, les désaccords prirent la forme d'articles assez acerbes de part et d'autre. Par-delà ces divergences, les observateurs impartiaux de la scène journalistique retiendront, de M. Paré, deux traits fort marqués. Il avait du style, de la couleur, de la vie.

Il s'engageait totalement, visière levée, sans se soucier de calculer à l'avance les applaudissements ou les huées qui lui viendraient du public. Ces qualités sont trop rares, de nos jours, pour qu'on omette

Moscou a dû reviser dans un sens beaucoup plus modeste ses objectifs quant à la production de céréales

PARIS — L'URSS produira en 1970, si les conditions climatiques le permettent, environ 168 millions de tonnes de céréales, soit 12 millions de tonnes de moins que ne l'avaient prévu les planificateurs, d'abord pour 1968, puis pour 1969 et pour 1970.

C'est ce qui ressort, en particulier, de la comparaison des prévisions des plans précédents avec celles du 7ème plan quinquennal de développement de l'économie soviétique (1966-70), dont le projet a été approuvé récemment par le comité central du parti et qui sera soumis à la fin du mois de mars, au XXIème congrès du P.C. de l'URSS.

En effet, ce projet prévoit que le rythme d'accroissement annuel de la production de céréales devra augmenter au cours des cinq prochaines années de 30 pour cent, par rapport à celui du quinquennat précédent. Or, selon la direction centrale

des statistiques soviétiques, entre 1960 et 1964, l'accroissement annuel moyen de la production de céréales n'a été que de 1,9 pour cent, contre 7,6 pour cent entre 1954 et 1959.

L'accroissement annuel prévu pour le prochain quinquennat serait donc de l'ordre de 2,5 pour cent, soit de 34 millions de tonnes par an, contre environ 6 millions de tonnes au cours des 10 dernières années, malgré les importantes fluctuations des résultats globaux.

Objectifs plus modestes

Même en prenant pour base le niveau de production record obtenu, selon les statistiques soviétiques, en 1964 avec une production de 152,1 millions de tonnes (la production en 1965 n'a pas dépassé 120,5 millions) pour atteindre en 1970 le niveau de 180 millions de tonnes, il eût fallu que la production augmentât, d'ici cinq ans, de quelque 28 millions de tonnes, c'est-à-dire que fût maintenu un rythme d'accroissement annuel voisin de 6 millions de tonnes.

Mais pour les dix dernières années, cet accroissement résulte, principalement, de la mise en valeur de 40 millions d'hectares de "terres vierges" au Kazakhstan, sur la Volga et

en Sibérie occidentale. Toutefois il ne saurait plus être question d'une nouvelle opération de ce genre, ni même de rien d'approchant. Désormais, l'accroissement de la production soviétique de céréales dépendra donc, non plus de l'extension des cultures, mais de leur intensification, c'est-à-dire de l'augmentation du rendement.

Or, les spécialistes soviétiques reconnaissent eux-mêmes, que les importantes fluctuations de la production des céréales enregistrées au cours des dix dernières années et, plus spécialement, entre 1960 et 1965 "ne peuvent s'expliquer uniquement par des intempéries, mais résultent également d'une baisse de rendement".

Ces considérations ne sont sans doute pas étrangères à la décision des planificateurs soviétiques, non seulement de se contenter pour le prochain quinquennat d'objectifs de production plus modestes, mais encore de renoncer, jusqu'à nouvel ordre, au chiffre de 180 millions de tonnes de céréales, traduisant, sans nul doute, une surévaluation de la capacité productive des entreprises agricoles soviétiques.

(AFP)

MONTREAL, MARDI 8 MARS 1966

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN
Directeur
André LAURENDEAU
Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL
Directeur de l'information: Michel ROY
Trésorier: Arthur LEBEVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434, rue Notre-Dame, à Montréal, par L'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditeur. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20.00, 6 mois \$11.00, 3 mois \$6.00. À l'étranger: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00. Edition du samedi: 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3361

C. R.

INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INT

McNamara: la Chine possédera d'ici 2 ou 3 ans des fusées H

WASHINGTON — D'ici à deux ou trois ans, la Chine communiste pourra posséder des fusées nucléaires d'une portée de 500 à 700 milles avec lesquelles elle pourra menacer ses voisins. Dans une décennie, Pékin sera en mesure d'avoir des I.C.B.M. susceptibles d'atteindre le territoire des États-Unis.

Le secrétaire à la défense Robert McNamara a fait cette déclaration lundi devant la commission parlementaire conjointe de l'énergie atomique. Sa déposition publique avait pour objet d'appuyer les efforts du président Lyndon Johnson en vue d'enrayer la dissémination des armes nucléaires.

M. McNamara a d'ailleurs fait également savoir qu'à ses yeux trois pays pourraient avoir des capacités nucléaires d'ici 6 à 24 mois. Il n'a pas nommé les pays en question. Mais, dans une autre partie de son témoignage, il a souligné que l'Inde, le Japon et l'Allemagne "n'ont pas besoin d'acquiescer des armes nucléaires pour avoir le statut de puissance mondiale majeure". D'ici dix ans, a poursuivi M. McNamara, de 7 à 10 puissances seront

sur le "seuil des capacités nucléaires". Le secrétaire américain à la défense ne croit pas la Chine communiste disposée à adhérer à un traité sur la non-prolifération des armements nucléaires. Mais ce n'est pas une raison de cesser de s'efforcer d'amener Pékin à participer à un tel pacte. "Beaucoup mieux vaut un traité de non-prolifération sans la Chine, a-t-il encore dit, que pas de traité du tout".

Parallèlement, en réponse à une question des parlementaires, le chef du Pentagone a fait valoir qu'il "ne serait pas désirable d'avoir un traité (sur la non-dissémination des armes nucléaires) que la France n'appuie pas". La France, a ajouté M. McNamara, ne participe pas aux débats de la conférence des 18 pays à Genève, mais

elle n'a pas dit qu'elle ne signera pas un traité contre la prolifération des armes nucléaires.

Le secrétaire à la défense a ajouté qu'il ne voit pas de signe de désarroi dans l'Alliance atlantique bien que le général de Gaulle ait dit qu'il désirait voir des modifications dans celle-ci. "L'OTAN n'a jamais été plus forte qu'aujourd'hui", a poursuivi M. McNamara qui a précisé que plusieurs de ses membres, notamment la République fédérale allemande, ont récemment augmenté leur budget de défense.

Le secrétaire à la défense ne voit, a-t-il dit, aucun conflit entre la politique américaine de non-prolifération des armes atomiques et les discussions de Washington avec ses partenaires atlantiques sur leur rôle dans la défense stratégique commune.

En cas d'attaque nucléaire, a poursuivi le chef du Pentagone, les décisions devraient être prises et exécutées très rapidement. Et dans ces conditions, une réponse partielle et non-coordonnée pourrait être fatale aux intérêts de tous les membres de l'OTAN.



La FAO: gravité relative de la crise alimentaire en Inde

ROME — La crise alimentaire que traverse actuellement l'Inde, bien que grave, ne peut être comparée à celle qui se produisit en 1943 et qui causa en six mois la mort de trois millions de personnes", a déclaré hier à Rome M. B.R. Sen, directeur général de la FAO, (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), au cours d'une conférence de presse.

M. Sen, qui rentre d'une mission d'information en Inde, a affirmé que "personne ne meurt réellement de faim". Pressé de questions, le directeur de la FAO a fait observer que la sous-alimentation était cause de maladies pouvant être mortelles. Il a souligné qu'on pouvait qualifier la crise actuelle de "grande disette", mais qu'on devait réserver le terme de "famine" pour des cas tels que celui de 1943 où les gens mouraient littéralement de faim dans les rues.

Cependant, M. Sen n'a pas minimisé la gravité d'une situation qui, dans certaines régions, a provoqué des émeutes (notamment dans l'ouest du Bengale). Il a précisé que les mesures d'urgence ont pour but d'acheminer le plus rapidement possible les envois de denrées alimentaires des pays étrangers, en premier lieu des États-Unis et à assurer la soudure avec la récolte d'été que l'on espère meilleure que celle du printemps — ce qui représente au total 10 à 12 millions de tonnes de céréales.

Quant aux mesures à long terme, M. Sen a rappelé qu'elles doivent s'insérer dans le plan quinquennal indien 1966-70, qui prévoit une priorité des investissements pour l'accroissement de la production agricole.

"C'est là le véritable moyen d'éviter le retour de ces crises alimentaires", a-t-il fait remarquer.

"Faites comme moi"
UN COMPTE EN BANQUE C'EST BIEN
MAIS DEUX... C'EST MIEUX!



Faites d'une pierre deux coups. Si vous payez souvent par chèques ouvrez un COMPTE DE CHÈQUES pour protéger votre COMPTE D'ÉPARGNE. Vous réduirez ainsi vos frais de service, tout en touchant le maximum d'intérêt.

LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

OUVERTE TOUS LES SOIRS DE 7H. À 8H.

**COMITÉ
CONJOINT
DE
L'ASSEMBLÉE
LÉGISLATIVE
ET DU
CONSEIL
LÉGISLATIF
SUR
L'ASSURANCE-
MALADIE**

PRÉSENTATION DE MÉMOIRES

Lors de sa première réunion, le Comité conjoint de l'Assemblée législative et du Conseil législatif a décidé de prolonger jusqu'au 25 mars prochain la date de réception de mémoires sur l'assurance-maladie. Ces mémoires doivent être préparés selon les normes déjà annoncées. Ceux qui désirent présenter des mémoires devront toutefois aviser le secrétaire du Comité au plus tard le 18 mars prochain.

Le secrétaire du Comité conjoint de l'Assemblée législative et du Conseil législatif, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Le parti travailliste publie son manifeste

LONDRES — Le parti travailliste "estime que la Grande-Bretagne, en consultation avec ses partenaires de l'Association européenne de libre-échange, devrait être prête à entrer dans la Communauté économique européenne, à condition que les intérêts essentiels et ceux du Commonwealth soient sauvegardés", déclare le manifeste électoral du parti travailliste publié hier soir.

Le parti travailliste "est prêt à la fois à conclure des accords avec l'Etat et à résister de façon résolue aux menaces. Le parti travailliste, en conséquence, soutient fermement l'OTAN et a grandement accru les contacts de la Grande-Bretagne avec l'Union soviétique et d'autres pays de l'Europe orientale dans un esprit de compréhension", poursuit le manifeste.

"Les objectifs immédiats du parti travailliste consistent à aboutir à des accords sur l'interdiction totale des essais nucléaires et à empêcher la dissémination des armes nucléaires. En outre, le Labour s'efforcera de parvenir à des accords prévoyant la création de zones d'armement international sous contrôle".

Réaffirmant la détermination du gouvernement travailliste d'empêcher la dissémination des armes nucléaires, le manifeste, sous le titre "le temps des décisions", déclare que la proposition travailliste de force nucléaire atlantique "demeure la meilleure base pour des discussions interalliées, puisqu'elle permet des consultations entre les membres de l'OTAN, tout en donnant de fermes garanties contre tout nouveau doigt sur la détente nucléaire".

"Le parti travailliste maintient son engagement d'internationaliser les forces nucléaires stratégiques de la Grande-Bretagne". Le parti travailliste continuera d'œuvrer en vue de mettre fin à la diffusion de la "guerre nucléaire" au Vietnam et de parvenir "à un accord permettant aux peuples du Nord et du Sud-Vietnam

de décider librement de leur avenir et d'assurer à l'ensemble du pays un statut de neutralité sans troupes ou bases étrangères". "Le Labour se félicite que les États-Unis soient prêts à négocier sur ces principes et souhaite que le Nord-Vietnam adopte une attitude semblable. Le gouvernement travailliste a souvent exhorté le Nord-Vietnam à faire la paix et continuera de le faire", poursuit le manifeste.

Dans le domaine économique, le manifeste laisse prévoir la nationalisation de la sidérurgie et la rationalisation de la construction aéronautique, grâce à une prise de participation de l'Etat dans cette industrie.

Le parti travailliste s'engage en outre à accroître de 25 p.c. le niveau de vie de la population au cours des cinq prochaines années.

CEE : négociations sur le prix du lait

BRUXELLES — Après-midi de discussions serrées à Bruxelles hier pour les retrouvailles des ministres de l'Agriculture des six pays du Marché commun : comme tout le monde s'y attendait, c'est sur le rapprochement des prix nationaux du lait pour la prochaine campagne que les négociations ont achevé.

La délégation allemande a, en effet, bloqué les discussions en demandant l'examen du prix commun du lait pour lequel la Commission vient de proposer 38 pfennings (environ \$0.10) le litre, ce que l'on juge trop bas à Bonn, avant de commencer à désarmer les subventions que la R.F.A. accorde à ses producteurs.

En ce qui concerne la viande, où il s'agit moins de rapprocher les prix nationaux que de fixer des prix plus élevés pour encourager la production, les délégations se sont mises virtuellement d'accord.

Mais, en fait, il s'agit d'un accord sous réserve. Outre une réserve italienne, la France a, en effet, souligné qu'il ne saurait y avoir accord sur le prix de la viande seulement et qu'il fallait s'entendre également pour rapprocher les prix du lait.

Les ministres se retrouveront ce matin, pour tenter de résoudre le problème du lait.

Finville est de nouveau interrogé

PARIS — Le second interrogatoire hier de Marcel Le Roy-Finville, agent des services français de contre-espionnage arrêté le 10 février pour non-déclaration de crime dans l'affaire Ben Barka a été aussi parfaitement négatif que le premier. L'ancien agent secret n'a pu répondre à l'interrogation qu'il ne peut aborder le fond de l'affaire sans que ses supérieurs aient au préalable répondu aux douze questions qu'il leur a fait tenir la semaine dernière.

Bien que ce questionnaire ait été rejeté par le ministre des armées, de qui dépend maintenant le SDECE Le Roy-Finville a tenu encore à en développer chacun des douze points. Selon lui, le SDECE détient certains documents qu'il conviendrait de saisir et qui sont nécessaires à la compréhension de son rôle dans l'affaire Ben Barka.

rendre aux États-Unis et au Canada.

LONDRES — Dans un vibrant hommage à la politique "d'indépendance nationale" de la France, un député travailliste a proposé lundi soir la conclusion d'une alliance franco-britannique destinée à favoriser l'établissement de la paix dans le monde.

Intervenant aux communes dans le débat sur la défense M. William Warbey, député travailliste de gauche, a sévèrement critiqué l'attitude de "soumission aux États-Unis" adoptée, selon lui, par le gouvernement Wilson.

"Nous avons, a-t-il dit, remis la vie du peuple britannique entre les mains du président des États-Unis et de ses proches conseillers".

"La France a prouvé qu'une puissance moyenne comme elle-même ou la Grande-Bretagne n'avait pas besoin d'être l'auxiliaire de l'un des colosses du monde".

SAVEZ-VOUS A QUEL COMITÉ PROVINCIAL VOUS APPARTENEZ MAINTENANT ?
télé : 527-0422

Annonce payée par l'Union nationale

Visite éclair de Sékou Touré et Nkrumah au Mali

DAKAR — Le président Sékou Touré et le Dr Kwame Nkrumah, qui avaient quitté Bamako hier après-midi, sont-ils rentrés hier soir à Conakry ? C'est probable, mais ce n'est pas officiel. En effet, la radio guinéenne captée hier soir à Dakar n'a fait aucune allusion à leur retour, de même qu'elle n'avait fait allusion ni à leur départ ni à leur séjour à Bamako.

Ce mutisme de la "Voix de la révolution", qui a plutôt tendance à développer très longuement les déplacements du président Sékou Touré, est assez surprenant. Les observateurs se demandent pour quelles raisons les autorités guinéennes n'ont pas informé la population de cette visite éclair du président Sékou Touré et du Dr Kwame Nkrumah au Mali.

Camp d'entraînement contre la torture aux États-Unis

COLUMBUS (Georgie) — L'armée américaine a établi près du camp d'entraînement de Fort Benning en Georgie une "prison communiste" où les élèves officiers sont invités aux formes d'interrogatoires et au "lavage de cerveau" auxquels ils risquent d'être soumis s'ils tombent prisonniers aux mains de communistes chinois.

L'entraînement est poussé jusqu'à exposer le "prisonnier" à des tortures mentales et physiques.

Réorganisation de la US Navy

WASHINGTON — La marine va réorganiser et moderniser une partie de son dispositif et placer celui-ci sous l'autorité du chef des opérations navales. Cette importante réforme prendra effet à dater du 1er mai.

En réalité, ce jour-là, quatre bureaux des forces navales passeront sous le commandement de l'amiral David McDonald et cesseront alors d'être dirigés par le secrétaire à la marine Paul Nitze. Ces organismes changeront également de nom. L'amiral McDonald assumera aussi à dater de ce jour-là la direction de deux nouveaux commandements navals.

Le parti démocratique de Guinée (PDG) et le gouvernement guinéen ont invité, au cours d'un meeting, la jeunesse du PDG "à prendre toutes dispositions afin de perfectionner l'organisation des brigades des milices à tous les niveaux", a annoncé la "Voix de la révolution".

"Notre milice, a poursuivi la Radio, doit subir une formation militaire qui lui permettra à tout moment de défendre avec honneur la liberté et la dignité africaine".

Au lendemain du coup d'Etat d'Accra, rappelle-t-on, le président Sékou Touré avait annoncé que toutes les milices du parti démocratique de Guinée (PDG, dont il est le secrétaire général), seraient armées et subiraient un entraînement

militaire pour être prêtes à faire face à "toute agression impérialiste en Guinée".

LONDRES — "La Grande-Bretagne n'a plus les moyens de se comporter en puissance mondiale", affirme sir George Bolton, administrateur de la Banque de Londres et d'Amérique du Sud, dont il est le président. "Elle ne peut plus se permettre d'assumer de lourdes obligations militaires, d'aider les pays en voie de développement tout en étant le banquier de la zone sterling, en assurant le financement d'une grande partie du commerce mondial, en constituant un marché utile du capital et en maintenant sur le plan intérieur un niveau de vie sans cesse croissant et des services sociaux coûteux".

à OUTREMONT

PRÈS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, DES COLLEGES (COLLEGE ST-STANISLAS), DES ÉCOLES, DE L'ÉGLISE, AU SEIN D'UNE DES PLUS BELLES COMMUNAUTÉS RESIDENTIELLES DE L'ÎLE DE MONTRÉAL, VOILÀ CE QUE VOUS OFFRE LE 900 ROCKLAND, (UNE RUE AU NORD DE VAN HORNE).

caractéristiques :

- magnifique lobby
- système intercome
- deux ascenseurs automatiques
- porte et aileron à votre appartement
- armoires de cuisine fines bois naturel
- blanchisserie sur chaque plancher
- musique en stéréo
- insonorisé
- contrôle individuel du thermostat
- grands balcons privés

Appartements de 1 et 2 chambres à coucher \$155, et plus

900 ROCKLAND
Location exclusive - Brenwood Realities Inc.
Tél. : 842-6763

Élèves du secondaire:



**INSCRIVEZ-VOUS
AUX EXAMENS
OFFICIELS
AVANT LE 1^{er} AVRIL**



INSCRIPTION DES ÉLÈVES DU COURS SECONDAIRE AUX EXAMENS DE JUIN 1966

- 1 INSTRUCTIONS GÉNÉRALES**
A) Tous les élèves fréquentant une école d'une commission scolaire ou une école indépendante s'inscrivent par l'intermédiaire de la Direction de leur école.
B) Tous les autres candidats s'inscrivent au bureau régional de leur région respective (voir liste ci-dessous).
- 2 ADULTES**
Les candidats qui remplissent les conditions requises pour être admis aux examens du soir et du samedi doivent suivre les instructions générales données ci-dessus.
- 3 EXAMEN DE REPRISE**
Tous les élèves de 1964-65 qui prévoient reprendre des examens à la session de juin 1966 doivent suivre les instructions générales données ci-dessus.
- 4 FRAIS D'INSCRIPTION**
Il n'y a pas de frais d'inscription à payer pour les examens de juin 1966.
- 5 DATE LIMITE D'INSCRIPTION :**
1^{er} AVRIL.
- 6 CORRESPONDANCE**
Toute correspondance relative aux examens du cours secondaire doit être adressée au bureau régional qui dessert la région où réside le correspondant.

LISTE DES RÉGIONALES ET ADRESSES DES BUREAUX INTERRÉGIONAUX

■ **Les candidats de :**
Toutes les écoles sous contrôle de la Commission des Écoles catholiques de Montréal.
s'adressent à : MONTRÉAL
3737, rue Sherbrooke est, Montréal 36
Tél. : code régional 514 525-6311

N.B. — Les élèves des écoles indépendantes situées sur le territoire de la C.E.C.M. s'inscrivent au bureau du Ministère de l'Éducation, 190, boulevard Crémazie est, Montréal 11.

■ **Les candidats de :**
No 04: régionale Duvernay (St-Vincent-de-Paul)
No 05: régionale Le Gardeur (Charlemagne)
No 06: régionale Des Mille-Îles (Ste-Rose)
No 08: régionale Vaudreuil-Soulanges (Dorion)
No 16: régionale D'Youville (Châteauguay)
No 17: régionale Lanaudière (Joliette)
No 19: régionale Salaberry (Valleyfield)
No 41: régionale Le Royer (Montréal-est)
No 50: régionale Maisonneuve (Chomadey)

Commissions scolaires: Mont-Royal, St-Laurent, St-Léon, Outremont, Lachine, Lasalle, St-Pierre, Verdun, Dorval, Pointe-Claire, Pierrefonds, Ile Bizard, etc....

N.B. — Font aussi partie de ce bureau toutes les écoles indépendantes situées dans les limites de ces commissions scolaires régionales et locales et sur le territoire de la Commission des Écoles catholiques de Montréal.

s'adressent à : MONTRÉAL
190, boulevard Crémazie est, Montréal 11
Tél. : code régional 514 389-8011 poste 218

■ **Les candidats de :**
No 01: régionale De Chambly (Jacques-Cartier)
No 12: régionale De Missisquoi (Cowansville)
No 13: régionale De l'Yamaska (St-Hyacinthe)
No 14: régionale Meulière (Granby)
No 20: régionale Honoré-Mercier (St-Jean)
No 28: régionale Carignan (Sorel)
No 31: régionale Lignery (Candiac)

s'adressent à : LONGUEUIL
131, rue St-Charles ouest, Longueuil
Tél. : code régional 514 674-1244

■ **Les candidats de :**
No 02: régionale Des Laurentides (St-Adèle-en-Haut)
No 03: régionale Deux-Montagnes (Cité de Deux-Montagnes)
No 48: régionale Dollard-des-Ormeaux (St-Jérôme)
No 51: régionale Henri-Bourassa (Mont-Laurier)

s'adressent à : ST-JÉRÔME
École Notre-Dame, rue Oulmet, St-Jérôme
Tél. : code régional 514 438-6710

**DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES ET EXAMENS
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC**



Beaulieu: ceux qui ne prennent pas notre façon de penser n'ont qu'à ficher le camp...

OTTAWA — Le député conservateur de St-Jean-Iberville-Napierville, M. Paul Beaulieu, a invité les jeunes conservateurs du Canada, en fin de semaine, à faire preuve de plus de discipline.

Le parti est puissant au sommet, il est puissant à la base et il dispose de fortes réserves mais il lui manque de discipline et "ceux qui ne prennent pas notre façon de penser n'ont qu'à ficher le camp", a déclaré M. Beaulieu.

Le député de St-Jean estime que pour reprendre le pou-

voir, le parti conservateur doit non seulement se rallier en bloc derrière son leader national, mais afficher plus de discipline dans ses rangs.

Il n'y a jamais eu suffisamment d'efforts tout au cours de l'histoire du parti "pour hisser le chef du parti sur un piédestal", a noté M. Beaulieu.

"Au Québec, les libéraux ne s'attaquent jamais aux programmes ou à la politique du parti conservateur. Ils ne s'appliquent qu'à brûler l'image de l'homme qui est à la tête du parti", ajouta-t-il.

Plusieurs activités dans le cadre de la semaine de l'éducation

L'Alliance des professeurs annonce plusieurs activités à l'occasion de la semaine de l'éducation, qui a débuté dimanche à l'Oratoire par une messe célébrée par Mgr Paul Grégoire.

Hier soir, lundi, M. Gilles Gendreau, directeur de Boscoville, présentera le film "La fureur de vivre" et animera la discussion qui suivra, à l'école normale Jacques-Cartier, 1301 est, rue Sherbrooke.

Mardi soir, à 8 heures, M. Claude Ryan, directeur du journal "Le Devoir", présentera une conférence dont le titre est "L'enseignant et la révolution tranquille", au centre administratif de la CECM, 3737 est, rue Sherbrooke.

Jeudi soir, à 8 heures, il y aura un colloque portant sur le syndicalisme étudiant à l'école secondaire. Les participants seront MM. Jean Francoeur, journaliste au "Devoir", Robert Tessier, vice-président de l'UQEQ, Florian St-Onge, principal d'école, Mlle Lisette Hade, institutrice, Mlle Hugette Lavigne animera la discussion, qui se tiendra à l'école normale Jacques-Cartier.

Samedi midi, le 12, l'Alliance recevra les commissaires et les jubilaires de la profession enseignante, à un banquet, au salon Champlain de l'hôtel Mont-Royal. Le conférencier sera M. Arthur Tremblay, sous-ministre de l'éducation du Québec.



Conférences du poète israélien Haim Gouri

Le poète et journaliste israélien Haim Gouri prononcera deux conférences à Montréal au cours de ces jours-ci. La première de ces conférences, portant sur le "rêve d'une littérature", a été donnée à l'université de Montréal, sous les auspices du département d'études françaises et des Amitiés culturelles France-Israël, hier soir en la salle H-15. M. Gouri parlera également de la "nouvelle culture israélienne" devant les invités du Cercle juif de langue française, jeudi 10 mars, à 8 h. trente, au salon Bleu de l'hôtel Windsor.

Premier congrès de criminologie du Québec

Le rôle des prisons et des centres de rééducation sera le thème du premier congrès de criminologie du Québec qui se tiendra à l'université de Montréal, les 15 et 16 avril prochains. Parmi les conférenciers, on remarque la présence de M. René Lévesque, ministre de la famille et du bien-être social; M. Chouinard, sous-ministre de la justice; le Dr Claude Mailhot, directeur général des services de protection à la jeunesse, et le Dr Maurice Gauthier, directeur des services des prisons. Au banquet de clôture, sera dévoilé le nom de la personne qui a remporté le prix Archambault-Fauteux, décerné cette année pour la première fois.

Congrès à Montréal des Kanada Esperanto Asocio

Le congrès de l'Association Esperanto Canada (Kanada Esperanto Asocio) se tiendra à Montréal, du 1er au 3 juillet prochain. L'an dernier le congrès s'était tenu à Québec et avait réuni quelques 100 espérantistes. Les adeptes de cette langue nouvelle se recrutent maintenant dans une soixantaine de pays.

L'Association des consommateurs

Il y aura une partie de cartes au profit de l'Association des consommateurs du Canada (chapitre de Laval) le 8 mars 1966 à l'école Jean XXIII, 4501 rue de la Fabrique, St-Vincent de Paul à 8 h. 30 p.m.

Colloque sur le code du travail

L'Association des étudiants en droit de l'université de Montréal présente mardi soir le 8 mars, à 8 heures, au grand salon du centre social de l'université, rue Maplewood, un colloque sous le thème du code du travail. La rencontre sera animée par M. Jacques Dufny, sociologue, et les participants seront MM. Raymond Lachapelle et Guy-M. Désautels, avocats et professeurs, Jean-Denis Gagnon, conseiller juridique à la CSN, et M. Robert Leva, conseiller juridique. L'auditoire pourra participer à la discussion qui suivra les exposés.

Semaine d'anthropologie au collège Notre-Dame

Les étudiants en philosophie du collège Notre-Dame, à Côte-des-Neiges, ont organisé une semaine d'anthropologie, du 7 au 11 mars. Mercredi à 7 h. 30 du soir, ils présentent le film "Le Silence", de Bergman, à l'auditorium du collège. Le 10, à 2 heures de l'après-midi, M. Gérard Bertrand, directeur du pavillon "L'homme et la cité", à l'Expo, donnera une conférence portant sur les effets de la technologie. Le 11, à 2 heures de l'après-midi, le Dr Hans Selye, savant de réputation internationale, parlera de ses trente années de recherches sur le stress. Le public est invité à ces activités.

Esquisse de la famille Trotter

La Société généalogique canadienne française tiendra sa réunion mensuelle le mercredi, 9 mars, à 8 h. 30, à la bibliothèque de Montréal (entrée rue Montcalm). Le père Aimé Trotter, c.s.c., donnera une conférence sous le titre suivant: esquisse sociologique de la famille Trotter depuis trois siècles. Entrée libre.

Le Martinique
MOTOR INN

POUR UNE
cuisine JAPONAISE
DINER AU

Le 4 Seasons
RESTAURANT

LE MARTINIQUE MOTOR INN
1005 GUY - AU SUD DE BORCHSTER
RESTAURANT RÉSERVATIONS - 866-4670
VALETS ATTENDANT À L'ENTRÉE

Subventions de \$467,600 aux bibliothèques universitaires

OTTAWA. — A l'occasion d'une réunion tenue récemment à Ottawa, le Conseil des arts du Canada a octroyé des subventions d'une valeur globale de \$467,600 à 28 universités et collèges canadiens pour leur permettre d'enrichir leurs collections de livres dans un certain nombre de domaines se rattachant aux humanités et aux sciences sociales.

Cela porte à \$500,100 le montant octroyé cette année par le Conseil dans le cadre de ce programme. Bien que cette somme soit sensiblement

supérieure à la somme de \$32,750 octroyée l'an dernier, elle est encore loin de répondre aux besoins des universités. Cette année, en effet, seulement le tiers des départements d'université qui auraient pu bénéficier de ce programme ont présenté des demandes, et pourtant le total des demandes s'est élevé à \$1,965,000. Le Conseil s'est fondé, pour octroyer les subventions, sur les recommandations de son jury des affaires universitaires, qui groupe des représentants de la plupart des principales disciplines de son ressort.

Dans l'attribution de ces subventions, explique un communiqué, le Conseil, en général, a exclu les demandes des requérants qui ne pouvaient justifier un programme actif de recherches au niveau universitaire supérieur, et les demandes qui ne rattachaient pas suffisamment aux humanités ou aux sciences sociales. Il a tenu compte aussi du niveau de l'enseignement, des sommes consacrées par les institutions elles-mêmes à des achats de livres, et du caractère spécialisé des collections.

Au Québec, l'université Laval a reçu \$40,500, le collège

Loyola \$2,000, l'université McGill \$23,000, l'université de Montréal \$25,000 et l'univer-

sité de Sherbrooke \$8,000. L'université d'Ottawa a reçu \$27,000 pour sa part.

avers le Québec à tra

Directeur général chez les hommes d'affaires de la rive sud

Le conseil d'administration de l'Association des hommes d'affaires de la Rive Sud, Inc. annonce la nomination de M. Guy Chenette au poste de directeur général de ce nouvel organisme. M. Chenette est bien connu des milieux d'affaires de la Rive Sud ayant contribué au succès de plusieurs entreprises locales, notamment les industries "Modernfold" de St-Lambert. Avant cette nomination, M. Chenette était attaché à l'administration et aux relations extérieures de la Corporation des ingénieurs du Québec.

Travaux d'étudiants à la 6e Expo-sciences

Le Dr Gilles Cloutier, professeur agrégé au département de physique de l'université de Montréal, président de l'Expo-Sciences de Montréal 1966, et le Dr Walter Hirschfeld, de l'université McGill, président en 1965, rappellent que la 6e Expo-Sciences sera tenue cette année encore au Chalet de la Montagne, les 15 et 16 avril prochains. A cette occasion, près de 200 travaux scientifiques préparés par les étudiants des écoles secondaires de Montréal et des environs

seront présentés au public. Rendue possible chaque année, grâce à la générosité de plusieurs compagnies montréalaises, Expo-Sciences a pour but d'initier les jeunes aux travaux scientifiques.

Ligne de transport de Figury à Quevillon

La construction d'une ligne de transport d'énergie à 115 kV, l'achat d'instruments de mesure et de poteaux sont les articles importants des 14 contrats dont l'Hydro-Québec annonce l'adjudication, pour une somme de plus de \$3,600,000. Thiro Construction Ltée, Victoriaville, construit une ligne de transport de 68 milles, sur poteaux de bois, au coût de \$617,518, y compris toutes les taxes. La ligne simple terminée, à terminer pour le début juillet, reliera le poste Figury, actuellement en construction près d'Amos, et le poste Quévillon. Cette ligne fournira l'énergie à la fabrique de pâte à papier que construit par sentement Domtar Ltd dans la région Est de l'Abitibi. Quatre compagnies de Montréal se partagent des commandes pour une somme de \$940,725, destinée à compléter le réapprovisionnement des magasins de l'Hydro-Québec en différents compteurs électriques.

9 minutes de l'Expo '67

A quelques minutes de votre bureau et de tout autre endroit au centre de la ville mais quand même situé en face de 100 acres de verdure, des lacs, des fontaines, etc. Un paradis d'été et d'hiver.

Choix de 1 ou 2 chambres à coucher, dans la plus somptueuse maison à appartements située à l'est de la rue Peel, à partir de \$125. par mois.

Prenez un peu de votre temps pour venir visiter nos appartements modèles, en tout temps, de 10 a.m. à 9 p.m., angle Rachel et Christophe-Colomb.

le parc fontaine

une adresse de distinction
Agents de liaison exclusifs WALETHA MANAGEMENT CORP.
LA. 3-1101

Une ville aussi grande qu'un pays



Sa population de 148,000 habitants est composée des 37,000 employés de la compagnie Bell et de leurs familles. Cette "ville", c'est à peu près tout le Québec et l'Ontario: c'est le territoire de la compagnie Bell.

Les employés de Bell Canada ont bien sûr comme tâche de faire fonctionner son réseau très étendu et complexe de télécommunications et d'en faire bénéficier les habitants et les entreprises de son territoire.

Mais ce n'est pas le seul service qu'ils vous rendent. Songez un instant à ce que signifient pour notre économie les \$200 millions qu'ils reçoivent en salaires chaque année. Songez aux services de toutes sortes qu'ils rendent à la collectivité en apportant leur concours à divers organismes publics ou communautaires. Songez aussi aux milliers de Canadiens dont le gagne-pain dépend, plus ou moins directement, de celui des employés de la compagnie Bell.

La compagnie Bell et son personnel — une importante contribution à l'économie du Canada.



Bell Canada

La demoiselle de chez Hertz —vue par:



Son chevalier servant



Sa mère



Elle-même



Ses clients

La demoiselle de chez Hertz a bien des visages, suivant la personne qui la regarde. Mais, la plupart du temps, on ne lui prête aucune attention... surtout ses clients. C'est ainsi que cela doit être, dans notre genre de commerce. Parce que nous, de notre côté, nous essayons de prêter attention à tous les détails.

Par exemple, nous vous procurons des réservations instantanées — et nous les garantissons. Vous n'avez qu'à décrocher le téléphone et à parler à la demoiselle de chez Hertz. Vous pouvez être certain qu'à votre arrivée au comptoir Hertz,

vos clients

vos clients

vos clients

C'est Hertz qui vous donne le volant

Egalement disponibles — services de location à bail de voitures et de camions.

PARTOUT AU MONDE
HERTZ
RENT A CAR

L'univers féminin

Telle mère...



Le couturier-vedette de la maison Eaton, cette année, Daniel Hechter, présentait cet ensemble conçu pour la détente, lors du défilé annuel de printemps de ce magasin. Le pantalon-mode de plus en plus évasé vers le bas est en coton fleuri, appuyé bas sur les hanches, sans ceinture, mais à braguette. Le t-shirt en coton côtelé l'accompagne; il est ourlé de dentelle blanche aux épaules et à l'encolure.

Photo ci-contre :

A dix ans, on porte déjà la mode: le pantalon de fillette prend la même coupe que celui des élégantes et si les t-shirt sont moins roulés, ils sont tout à fait dans le vent, c'est-à-dire à rayures blanches et rouges bien découpées sur un pantalon marine. Le bérêt complète comme il se doit, l'ensemble de la jeune marinière.



telle fille...

Pendant que le tout jeune couturier Hechter présentait sa collection à gogo au 9^e étage du grand magasin Eaton, une Américaine, spécialiste de la mode enfantine, présentait au Reine-Elisabeth, une ravissante collection pour enfants. Il s'agit de Désirée qui avait accepté de présenter en exclusivité à Montréal au bénéfice des bons de l'Etat d'Israël, des robes, ensembles de jeux, de plage et vêtements scolaires ou de sortie pour les jeunes de trois à quinze ans. Alors que les élégantes changent chaque année la longueur de leurs jupes, Désirée dit qu'une règle d'or existait dans la mode enfantine, pour les petites filles. On coupe leurs jupes six pouces en haut du genou, entre quatre et sept ans et à environ trois pouces seulement entre 7 et 14 ans. La garde-robe d'une petite fille, selon la commentatrice devrait comprendre une tunique d'école et trois blouses, trois ensembles de jeux (pantalons et t-shirts) trois robes de cotonnade simple et de bon goût pour sortir en ville et deux robes de fête. Plusieurs parents achètent beaucoup trop de vêtements pour enfants. Sous prétexte de les acheter à bon compte, ils font de mauvais achats selon Désirée. Bien au contraire, ils devraient choisir des vêtements solides, confortables et jolis qui dureront au moins toute l'année. Il est préférable que l'enfant ait peu de vêtements mais que ceux-ci soient le plus possible à l'épreuve des taches, des déchirures, des accrocs de toutes sortes. Ces collections de vêtements d'enfants devraient être plus fréquentes. Bien des mères de famille, croyons-nous seraient intéressées à choisir sur place les vêtements de leurs enfants, plutôt que de faire d'interminables queues dans les grands magasins.

Rencontre avec

La nouvelle châtelaine, Mme Lucette Lapointe

L'épouse du nouveau lieutenant-gouverneur, Mme Lucette Lapointe est toute heureuse de son installation prochaine à Québec. "Un endroit qui a tellement de charme et d'ambiance" dit-elle et où son mari, M. Hugues Lapointe a jadis pratiqué le droit.

Ce nouveau rôle signifie cependant que sa vie sera beaucoup moins privée qu'au cours des cinq dernières années passées à Londres, à l'ombre de la délégation générale du Québec. "Nous avons mené un train de vie très libre ici, parvenant à aller au théâtre ou à assister à un concert au moins une fois la semaine et à passer les fins de semaine à la campagne avec des amis," nous a confié Mme Lapointe, une sympathique femme au sourire timide.

Se détenant dans le salon de son appartement situé au cinquième étage d'une conciergerie qui donne sur Hyde Park, Mme Lapointe a parlé des premiers jours bouleversants après que le premier ministre, M. Lester B. Pearson, eut téléphoné à son mari pour lui annoncer la mort tragique de M. Paul Comtois et lui offrir la succession.

En ce tragique lundi 21 février, les Lapointe avaient dîné en ville et ils venaient à peine de réintégrer leur appartement lorsque l'appel d'Ottawa leur est parvenu. Le lendemain, M. Hugues Lapointe arrivait à Québec par avion.

Excellente hôtesse

Sauf les tragiques circonstances qui ont entraîné cette nomination, Mme Lapointe s'est dite heureuse de cette nouvelle étape dans la brillante carrière de son mari. Elle n'avait jamais rêvé que son époux puisse devenir un jour lieutenant-gouverneur. Aussi son mari et elle s'étaient-ils organisés un train de vie à Londres où ils prévoyaient demeurer un autre cinq ans.

Les nombreuses réceptions qu'elle devra donner à titre d'épouse du représentant de la reine au Québec ne lui font pas peur. Par ailleurs, à l'instar de la majorité des hôtesse, elle préfère les réceptions intimes. A l'époque où Hugues Lapointe faisait partie du cabinet Saint-Laurent, Mme Lapointe aimait participer aux campagnes électorales aux côtés de son mari de sorte qu'elle ne redoute pas les fonctions publiques.

Fille d'un chirurgien d'Ottawa, feu le Dr R.E. Valin, elle a épousé Hugues Lapointe en 1938. Le couple n'a pas d'enfant.

Femme élégante

Lucette Lapointe avoue avoir un faible pour la mode. Aussi, sa garde-robe est-elle volumineuse. "Je succombe aisément à la tentation de m'acheter une nouvelle robe", avoue-t-elle avec un sourire. Elle apprécie particulièrement les vêtements dessinés par le couturier londonien Michael, réputé pour ses costumes et robes simples et faciles à porter. Au sujet de ses trois ou quatre voyages à Paris depuis son arrivée à Londres, elle dit avoir acheté des chapeaux plutôt que des vêtements.

Ses loisirs

Les concerts, le théâtre, le golf, une ou deux fois la semaine, et la lecture, surtout l'histoire et des biographies, voilà autant de passe-temps qui remplissent ses heures de loisir à Londres.

"Nous avions notre disquette au Canada mais ici, il y a tellement de concerts et d'opéras que je ne me souviens pas d'avoir acheté un seul disque au cours des cinq années que nous avons passées à Londres."

Mme Lapointe ne déteste pas faire la cuisine, se plaisant surtout à expérimenter de nouveaux plats. Cependant, avec un chef à plein temps ainsi qu'avec un butler à son appartement londonien, elle s'aventure rarement dans la cuisine.

L'un des passe-temps favoris à Londres consiste à visiter de petites boutiques le long des rues pittoresques du marché, à la recherche de bibelots anciens.

"Il m'arrive souvent de rentrer à la maison les mains vides, mais parfois je dénicher de jolies pièces en porcelaine de Chine. J'aimerais bien rapporter un souvenir de Londres avant de rentrer au Canada, mais je n'ai pas encore arrêté mon choix."



Quelques membres du comité d'organisation du défilé de modes offert par "l'Association of administrative assistants," le 16 mars prochain, à 8 hres du soir, à l'hôtel Ritz Carlton. Dans l'ordre habituel Mme Patricia Glenen, Mlle June Herring, Mme Roseline Frolo et Mlle Lorraine Labonté. Renseignements et billets : 874-5178. Toutes les secrétaires sont particulièrement invitées à participer à ce défilé.

Quel que soit votre âge... une carrière féconde s'offre à vous.

Devenez INFIRMIÈRE PRATIQUE

Les femmes célibataires ou mariées de moins de 55 ans peuvent entrer dans une profession respectée en devenant infirmières pratiques dans une maison de convalescence, chez un médecin ou un particulier. Cours de formation pendant vos loisirs (matin, après-midi ou soir) donnés par des infirmières licenciées. Livres et matériel fournis. Demandez aujourd'hui la BROCHURE GRATUITE.



ÉCOLE DES INFIRMIÈRES PRATIQUES DU QUÉBEC 0000

Edifice Medical Towers

3465, chemin Côte-des-Neiges, Montréal — Tél.: 937-6328

Veuillez m'envoyer sans obligation votre brochure gratuite (en français ☐ en anglais ☐ sur les moyens de devenir une INFIRMIÈRE PRATIQUE.

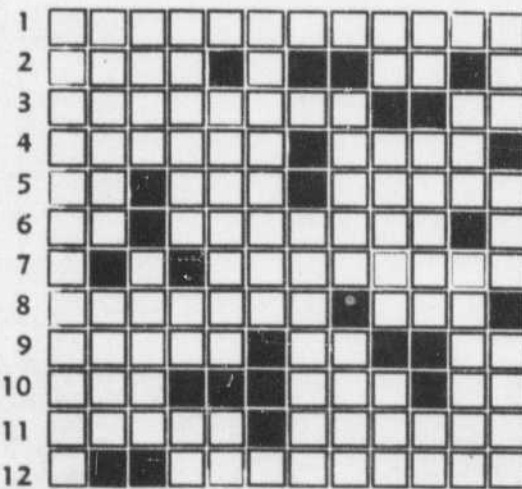
NOM _____ ÂGE _____

ADRESSE _____

VILLE _____ Tél. _____

Les mots croisés du "DEVOIR"

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



HORIZONTALEMENT

- 1—Qui se vexe facilement
- 2—Demande humblement —
- 3—Initiales d'un voisin
- 4—Prénom — Absorbé
- 5—Retourne une chose dans son esprit — Mit en miettes
- 6—Personnel — Pas toujours propre — Mit à l'écart
- 7—Pronom — Force
- 8—Achalandage
- 9—Souvent payantes — Fin de participation
- 10—Prénom de roi de France — Lui — Eu la possibilité
- 11—L'homme — Avalée — Dans
- 12—Tentative — Petit ruban

VERTICALEMENT

- 1—Qui ne manquent pas d'esprit
- 2—Prénom — Groupe plusieurs personnes
- 3—Ancienne Thaïlande — Poches protectrices
- 4—A bord d'un paquebot — Gai participe — Sorte de singe
- 5—Exprimés — Lui
- 6—En désordre
- 7—Qui provoque l'hilarité
- 8—Construit — Brille
- 9—Demi-enfant — De l'âne
- 10—Voit se lever le soleil

10—Parcours des yeux

Cherche la rime — Infinitif

11—On s'y agit en musique

— A confiance dans l'avenir

12—Petite pièce — D'un auxiliaire — Article

Solution d'hier

Horizontalement :

- 1—RIBAMBELLE
- 2—EDEN — TOUTES
- 3—PERI — IMAGE
- 4—RAYMOND
- 5—ILLETTRÉ — OV
- 6—MIL — IRE — RAGE
- 7—ASIATES — ETUI
- 8—NEUVE — SI — TEL
- 9—DEMI — MELLE
- 10—RAIE — INNE
- 11—RENOM — CEDER
- 12—TENEBREUSE

Verticalement :

- 1—REPRIMANDER
- 2—IDEALISEE — ET
- 3—BERVILLIUM — NE
- 4—ANIME — AVIRON
- 5—OTTIE — AME
- 6—ANTRE — MI
- 7—ET — DRESSEE — R
- 8—LOI — IL — CE
- 9—LUMIERE — LIEU
- 10—ETA — ATTENDS
- 11—EGLOGUE — NEE
- 12—OSE — VEILLEUR

Balenciaga ignore Courrèges

Sans se soucier des tendances de la mode actuelle, Balenciaga habille la femme jusqu'au-dessous du genou, la coiffe de chapeaux volumineux et compliqués et la chaussure d'es-carpins à talons moyens. Mise à part la collection de tailleurs d'après-midi, tout se passe comme si la révolution Courrèges n'avait jamais existé. Ravissants, avec cette distinction qui n'appartient qu'à Balenciaga, les tailleurs se composent des jupes droites, de blouses-gilets à pointes avec petits cols qui paraissent sur la veste. Celle-ci n'est très souvent qu'un boléro découpé en pointe sur le devant.

Point de robes d'après-midi, mais quelques robes-manteaux boutonnées de haut en bas et ceinturées. La robe n'apparaît qu'au coquet. Elle est drapée au buste, en soie ou en mousseline, toujours accompagnée d'un manteau de mousseline. Le tailleur habillé est cousu de paillettes et de perles, à moins qu'il ne soit remplacé par une étonnante tenue composée d'une robe à buste menu et jupe-ballon portées sous une cape gonflée.

Les robes du soir en mousseline sont courtes devant et longues à l'arrière, volantes ou simples, toujours accompagnées d'une cape. La plume d'autruche donne lieu à d'étranges tréteaux qui évoquent les queues de paon.

Augmentez jusqu'à 35% l'efficacité de VOTRE DENTIER

Des essais cliniques viennent de prouver que vous pouvez maintenant mieux mastiquer—augmenter en fait l'efficacité de votre dentier jusqu'à 35%—en saupoudrant simplement un peu de PASTERTEETH sur vos appareils. PASTERTEETH est, en effet, une poudre alcaline (non-acide) qui maintient les dentiers en place et les rend ainsi plus confortables. Sans aucun goût, elle n'empêche pas la bouche, ne rancit pas et purifie l'haleine. Demandez vite la poudre PASTERTEETH à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

360 est, rue Rachel
Montréal
849-4107



Un compte d'épargne pour ces choses précieuses qu'on ne pourrait s'accorder autrement...

Visitez sans délai la

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

la vie syndicale

Réforme à la CRT

SHERBROOKE — Le ministère du Travail vient de retenir les services de 50 nouveaux fonctionnaires à la Commission des relations ouvrières dont toute l'administration sera centralisée à Montréal avec un sous-centre à Québec.

La nouvelle a été annoncée en fin de semaine par le ministre du Travail, M. Carrier Fortin, à l'occasion d'une journée d'étude organisée par le Conseil du travail de Sherbrooke. Le ministre a souligné que les bureaux de Montréal et de Québec seront reliés par un système de téléscripteurs afin d'accélérer la procédure. "À l'avenir, un laps de temps d'un mois devrait être suffisant à la Commission des relations ouvrières pour donner réponse à toute demande d'accréditation ou autres griefs", a dit M. Fortin.

Le ministre a également ajouté que la Commission pourra siéger dans d'autres villes telles Sherbrooke, Trois-Rivières et dans la Gaspésie.

Injonction contre la ville de Laval

Le juge Albert Mayrand vient d'accorder à la Fraternité des policiers de Laval une injonction interlocutoire ordonnant à la ville de Laval de cesser de changer les conditions de travail des policiers, en ce qui concerne le nombre de constables affectés à chaque auto-patrouille.

La Fraternité des policiers de Laval a en effet adressé à la Cour supérieure une requête par laquelle elle demandait une injonction à la suite d'une décision prise par la ville de Laval de réduire le nombre de policiers de deux à un policier par auto-patrouille.

Fin de la grève de la construction à Windsor

WINDSOR (Ontario) — Une grève de six semaines dans la construction, dans la région de Windsor, a pris fin lundi et 4 000 ouvriers sont retournés au travail. La grève avait été déclenchée par les 600 électriciens, plombiers et ferblantiers et les entrepreneurs ont accepté de fermer les chantiers. Les grévistes ont obtenu une augmentation moyenne de \$1,35 l'heure répartie sur 40 mois.

Grève dans les journaux de Boston

BOSTON — Les typographes et les expéditeurs des journaux de Boston sont entrés en grève dimanche après avoir refusé les régimes de pension et

d'assurance-santé offerts par les patrons au lieu de l'augmentation de salaires qu'ils demandaient.

Le vote de grève a rallié 1 226 voix contre 56. Les journaux touchés par cette grève sont le "Morning Globe and Herald", "The Evening Traveller and Globe" et "The Record-American". L'arrêt de travail n'affecte pas le Christian Science Monitor. Les propriétaires des journaux ont déclaré qu'ils avaient finalement accepté d'accorder l'augmentation exigée et que les syndiqués avaient en définitive refusé d'accepter leurs propres demandes.

Automatisation et cols blancs

HALIFAX — L'automatisation pourrait éventuellement toucher 75% des employés de bureaux du Canada, a déclaré M. Russell Irvine, directeur de la recherche du Congrès du Travail du Canada lors d'une conférence sur les cols blancs.

Le plus gros impact sera ressenti par les jeunes qui feront leur apparition sur le marché du travail durant les cinq ou dix prochaines années, a-t-il précisé.

M. Irvine s'adressait à la sixième réunion des cols-blancs tenue cette année sous les auspices du comité national sur les cols-blancs du CTC.

"En introduisant de nouvelles méthodes de travail, le bureau en vient à ressembler de plus en plus à une usine," a-t-il dit.

MM. Paul-Henri Lavoie et Jacques Taschereau à la Banque du Canada

OTTAWA — Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp vient d'annoncer la nomination de cinq nouveaux membres du conseil d'administration de la Banque du Canada.

Deux des cinq nouveaux membres sont du Québec, soit MM. Jacques Taschereau, de Québec, et Paul-Henri Lavoie, de Montréal. Les autres sont: MM. Francis J. Ryan, de Saint-Jean,

Terre-Neuve, Sydney T. Green, de Charlottetown, Ile-du-Prince-Édouard, et Sol Kane, de Winnipeg.

M. Taschereau, 41 ans, notaire, est professeur à la faculté de droit de l'université Laval. M. Lavoie, 47 ans, agronome, est secrétaire général de l'Union catholique des cultivateurs et directeur de l'organe de l'UCC, la "Terre de Chez Nous".

Le jeune Barreau de Montréal désire l'établissement immédiat par Québec d'un système d'assistance judiciaire

STE-MARGUERITE — Lors d'un congrès qu'elle tenait en fin de semaine à l'Alpine Inn, l'Association du Jeune Barreau de Montréal a adopté une résolution demandant au gouvernement de la province de prendre des mesures immédiates pour établir un système d'assistance ou d'aide judiciaire dans toute la province, financé par le gouvernement et administré par les associations locales du barreau afin que tous les citoyens du Québec puissent obtenir une assistance judiciaire, indépendamment de leurs moyens pécuniaires.

Dans la résolution qui a été acceptée à cet effet, il est dit entre autres choses:

— "Qu'un système judiciaire ne peut fonctionner avec justice et efficacité à moins que tous les citoyens aient accès aux conseils légaux sans égard à leurs moyens financiers ou pécuniaires;

— "Que la structure actuelle de l'assistance judiciaire dans le Québec n'est plus appropriée aux besoins de la population;

— "Qu'en raison des conditions existantes, plusieurs personnes se voient frustrées de leurs droits légaux parce qu'elles ne possèdent pas l'argent nécessaire pour obtenir des conseils légaux;

— "Que la situation en vertu de laquelle le riche peut obtenir une justice et le pauvre, une autre est intolérable;

— "Qu'il est de la responsabilité du gouvernement provincial d'établir un système par lequel une justice égale sera assurée à tous."

"Contrairement à ce qu'on a laissé à entendre dans certains milieux, le Bureau d'assistance judiciaire ne fermera pas ses portes."

Voilà l'une des conclusions auxquelles en sont arrivés les congressistes alors que Me Emile Poissant, C.R., bâtonnier du district judiciaire de Montréal, annonçait comme palliatif à la situation, que le gouvernement verserait la somme de \$55,000 pour parer aux besoins immédiats des Bureaux.

Les autorités compétentes nous ont assurés qu'un projet

Congrès du club des relations internationales des étudiants de l'université de Montréal

Voici l'ordre du jour du congrès du club de relations internationales des étudiants de l'université de Montréal qui se déroulera vendredi et samedi les 11 et 12 mars:

Vendredi à 8h. Conférence d'ouverture: Les conséquences politiques et économiques de l'avènement des armes nouvelles dans le monde par le général Pierre Gallois, spécialiste des questions nucléaires et principal défenseur de la force de frappe française au grand salon du Centre social, 2222 avenue Maplewood.

Samedi à 10h. Conférence: Politique étrangère des puissances moyennes: du nationalisme au fonctionnalisme international par le professeur Louis Sabourin, doyen du département de sciences politiques de l'université d'Ottawa à l'Organisation de l'aviation civile internationale: 1030 rue University, 10e étage, salle no 1.

Samedi à 11h. Conférence: Mythes et réalités dans les relations canado-américaines par le professeur Maxwell Cohen, doyen de la faculté de droit de l'université McGill à l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Samedi à 3h. Conférence: La France et la politique internationale: Mythes et réalités par Son Exc. François Leduc, ambassadeur de France à Ottawa à l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Samedi à 8h30. Banquet offert par la ville de Montréal. La politique extérieure canadienne: Mythes et réalités, par M. Paul Martin, secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada.

L'U.N. lance une grande offensive dans la métropole

L'Union nationale annonce qu'elle prépare "une grande offensive politique à Montréal" au cours des deux prochaines semaines. Du 8 au 21 mars, le parti tiendra 30 réunions d'organisation dans les comités de la région métropolitaine.

Ces réunions visent à stimuler et intensifier l'organisation dans chaque comté, à mieux renseigner les organisateurs sur les nouvelles prescriptions de la loi électorale et à faire part aux membres du travail qui s'effectue de façon permanente au sein de leur parti, affirme un communiqué de l'U.N.

Chacune de ces réunions sera présidée par un représentant de l'U.N. M. Fernand Latontaine, député de Labelle, un député actuel ou un candidat de l'U.N. assistera à chaque réunion.

de loi sera soumis au cours de la session actuelle ou de la prochaine session pour instituer un système d'assistance judiciaire dans tout l'ensemble du Québec. Le gouvernement admet donc qu'il s'agit d'une mesure sociale nécessaire. Mais nous continuerons à travailler pour que les avocats administrent l'assistance judiciaire."

Me Jean de Brabant, secrétaire de l'Association du Jeune Barreau, a, pour sa part, demandé à ses confrères de continuer à s'y intéresser et d'y prendre une part active afin d'éviter les erreurs, les injustices criantes.

Une autre résolution demandant que des représentations soient faites au juge en chef de la Cour des Sessions

dans le but d'encourager des réunions fréquentes des juges de juridiction pénale afin d'assurer des sentences plus uniformes, a également été adoptée.

Certains avocats ont opiné que cette résolution a été adoptée "parce qu'il existe parfois des variations considérables entre les sentences imposées par les juges dans des cas qui se ressemblent et que la justice requiert que tous soient égaux devant la loi."

MAGNIFIQUE!

LE VOL EUROPE 870

D'AIR CANADA ASSURE

UN SERVICE QUOTIDIEN

SANS ESCALE VERS

PARIS...

Le vol Europe 870 est le moyen le plus agréable et le plus pratique de faire ce voyage en France qui vous tente depuis si longtemps. Des milliers de passagers ravis l'ont déjà constaté. Vous pouvez partir n'importe quel jour de la semaine et, en quelques heures, vous êtes à Paris.

Dès votre arrivée à l'aéroport, vous êtes dans l'ambiance joyeuse de vos vacances en Europe. À bord vous attend le maître de service qui veillera sur votre confort pendant toute la traversée, vous offrira une consommation et des mets raffinés cuisinés à l'européenne. C'est vraiment du service de grand style!

Le vol Europe 870 — une exclusivité d'Air Canada — quitte Montréal tous les soirs à la même heure et vous conduit sans escale à Paris, porte d'entrée sur toute l'Europe. Consultez votre agent de voyages ou téléphonez à Air Canada: 937-5771.

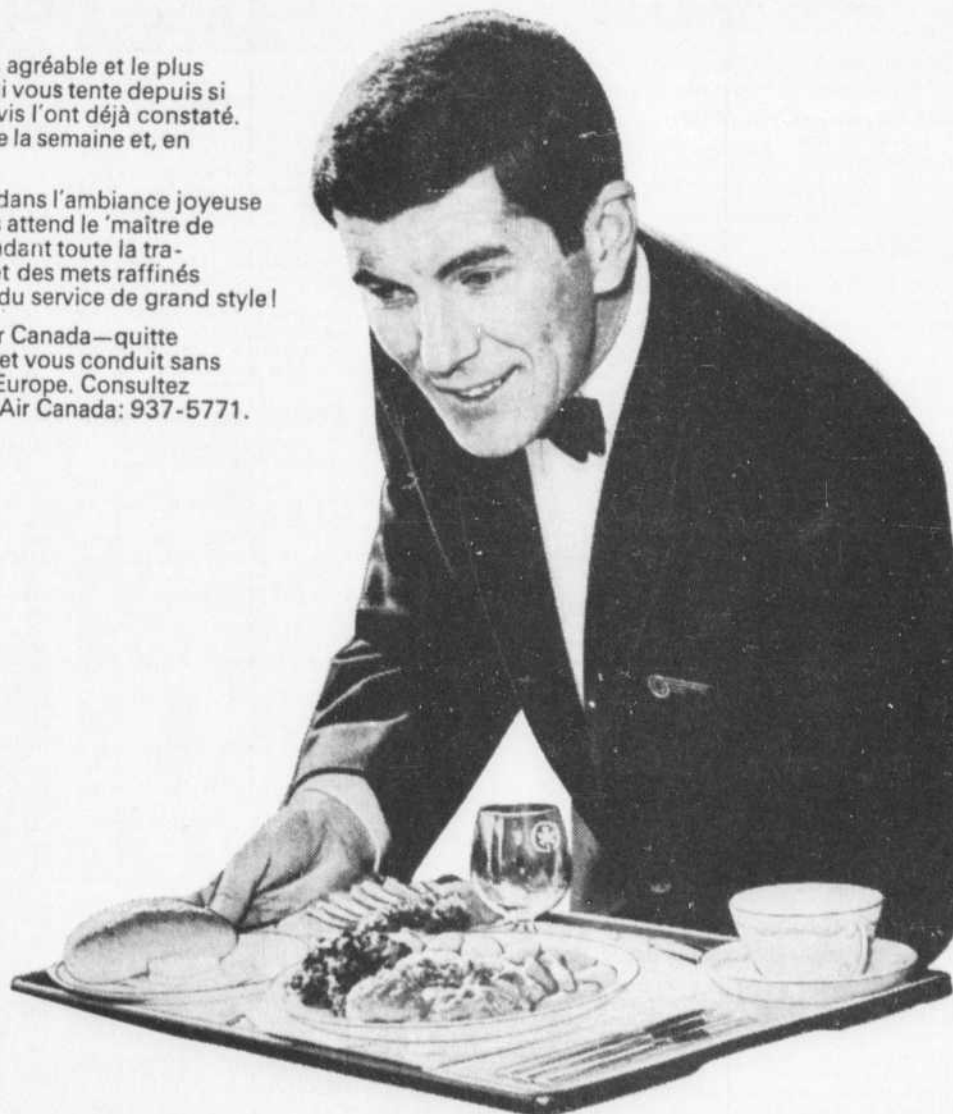
À compter du 1er avril, vous pourrez profiter du tarif d'excursion de 14-21 jours, aller-retour, en classe économique, vers Paris, le plus bas jamais offert (sous réserve d'approbation gouvernementale):

MONTRÉAL-PARIS: \$335

AIR CANADA



dureaux d'Air Canada à la Place Ville-Marie et 7116, rue St-Hubert



...ET QUEL SERVICE!

LES PLUS BEAUX VOYAGES À MEILLEURS PRIX

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS VACANCES VOYAGES DE NOCES SERVICE GRATUIT 9 A.M. À 9 P.M.

VOYAGES TRAVELAIDE LTEL

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 2

LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER

B. A. TURCOTTE, PRÉSIDENT JULES DESMARAIS, SEC. GEN.

UN. 1-7272

TÉLÉGRAMMES DE QUÉBEC

M. Pierre Goyette, conseiller en finances

Le premier ministre Jean Lesage, qui agit également comme ministre des Finances, a annoncé la nomination de M. Pierre Goyette, C.A., de Montréal, au poste de conseiller en finances.

La tâche de M. Goyette consistera surtout à assister le sous-ministre des Finances dans le domaine des emprunts et du financement en général. M. Goyette est depuis un an vice-président de Zodiac Ltée, une compagnie de gestion.

L'Hydro au Poste de la Baleine

Le directeur général à la direction générale du Nouveau-Québec, M. Eric Goudreau, a annoncé que l'Hydro-Québec prendrait bientôt charge de la distribution de l'électricité au Poste de la Baleine, sur les bords de la baie d'Hudson.

Prenant la parole à l'université Laval, M. Goudreau a aussi annoncé la création d'un nouveau service à son département, soit celui de santé et de sécurité. Ce service, a-t-il dit, sera confié à un médecin. Quant au service d'électricité, il sera étendu aux Indiens et aux Esquimaux du poste.

quand vous dites **CHIANTI** exigez

RUFFINO

le nom qui a rendu le **CHIANTI** célèbre

Produit et embouteillé par I. L. RUFFINO (Italie) Distributeurs: Importations Durand — 843-5471



EN UN CLIN D'OEIL VOUS SILLONNEZ LES MERS DU SUD!

KON-TIKI

LE RESTAURANT POLYNÉSIE DU SHERATON MONT-ROYAL

"Le décor est tropical à souhait, la cuisine polynésienne est un chef-d'œuvre d'exotisme: une visite au Kon-Tiki, c'est un voyage dans une assiette!" Si vous n'êtes pas voyageur, La Brioche vous offre un grand choix de plats français. Autres suggestions: aventureuses: un repas au Mont Café et des coquillots au Hôpital Bar. Quel que soit votre désir, le Sheraton Mont-Royal saura le satisfaire — parfaitement.

HÔTEL SHERATON MONT-ROYAL

Pour vos réservations, veuillez appeler: Victor 2-7777

ALCAN envisage des dépenses de \$143,000,000.00 pour cette année

potins financiers

Les papeteries étaient en demande au début de cette semaine sur nos Bourses de Montréal et de Toronto, vu l'annonce d'une augmentation des prix du papier par Domtar Limited et Bowater Paper Co., aux E.-U. Les autres compartiments de valeurs faiblissent encore. Sur la Bourse de Londres, les aciéries faiblissent à la suite des incertitudes, concernant l'avenir de l'industrie sidérurgique en Angleterre.

L'écrasement de 2 Boeing Japon a fait baisser les actions de cette entreprise aérienne de 4 points, hier, sur la Bourse de N. Y. et l'indice des industriels, compilé par DJ, clôturait sur ce marché 14,58 points plus bas à 917,76, bien qu'il ait perdu 20,66 points la semaine dernière, à 932,34.

Selon Shearson, Hammill & Co., "Wall Street baisse depuis 3 semaines sans interruption. Les spéculateurs ont l'instinct mutin et quand quelques-uns vendent, plusieurs autres suivent... Ils sont de plus en plus nombreux ceux qui cherchent à prendre leurs profits et les chercheurs d'occasions" semblent même hésiter. Les faibles des obligations semblent en détourner plusieurs, car l'écart est intéressant. Tant qu'il en sera ainsi, mieux vaut garder une forte position liquide, car l'histoire nous enseigne qu'il y a toujours un suraut de la part de ceux qui ont une forte dégringolade. Une diminution de la pression sur l'économie des E.-U. et la cessation des hostilités au Vietnam seraient des facteurs favorables, etc.

La ville de Maniwaki, comté de Gatineau, a adjugé récemment, à Cliche & Associés Ltée, à un prix de 97,28, \$76,000, de titres à 6%, rem-

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Formation d'une nouvelle société pour exploiter des gisements de potasse

Les sociétés Tombill Mines Limited et Francana Oil & Gas Ltd. (cette dernière, une filiale du Crédit Foncier Franco-Canadien) ont convenu d'incorporer une société minière dont l'objet sera d'acquiescer les gisements de potasse détenus par Tombill Mines Limited et situés en Saskatchewan et au Manitoba. Cette nouvelle société poursuivra l'étude du développement de ces gisements et en assurera la mise en exploitation lorsque les négociations pour l'acquisition des marchés auront été conclues. L'accord intervenu entre Tombill Mines Limited et Francana Oil & Gas Ltd. est sujet à l'approbation des actionnaires de Tombill Mines Limited dont l'assemblée générale aura lieu prochainement.

Un gain au lieu d'une perte pour La Garantie, compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord

La Garantie, compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord rend public aujourd'hui son rapport annuel dans les 2 langues officielles du Canada. Dans son message aux actionnaires, son président M. George W. Millar, leur déclare en partie ce qui suit: Nous sommes heureux d'annoncer que le résultat des opérations de la Compagnie au Canada et aux États-Unis, en 1965, montra un bénéfice d'exploitation de \$50,286,00 pour toutes catégories de risques. Ajouté au revenu d'investissements de \$279,149,000, ce chiffre engendra un profit de \$301,020,00, provision faite pour l'impôt sur le revenu aux États-Unis, vis une perte de \$249,496 en 1964. Le paiement d'impôt sur le revenu au Canada fut éliminé en raison des pertes encourues au cours des dernières années. Pour fins d'impôt, la compagnie bénéficie d'ici la fin de 1969, du report des pertes des années antérieures. L'expérience dans l'assurance automobile continue de nous intéresser, mais il n'en demeure pas moins que ce département opère à perte. Heureusement les gains d'opération des autres départements ont compensé pour les pertes encourues en automobile. Le portefeuille d'investissement s'est accru d'approximativement 15% durant 1965, considérant la valeur comptable moins la réserve d'investissement. Le revenu dérivé des investissements pour l'année écoulée fut de \$279,149,000 soit une augmentation d'environ 13,8% sur le revenu de \$245,668,00 en 1964. Le revenu annuel indiqué au 31 décembre 1965 est donc de 24% supérieur à celui de l'année précédente. À la fin de 1965, la valeur au cours du portefeuille était 3,4% inférieure à la valeur aux livres, excluant toutefois la réserve d'investissement. Le montant comparatif à la fin de 1964 était 0,4%. Ce changement fut causé par une augmentation de 5% à 5,42% du taux d'intérêt sur les obligations à long terme du Canada, durant l'année. Les actions ordinaires représentaient 2% du portefeuille d'investissement à la fin de l'année, soit le même pourcentage qu'à la fin de l'année précédente. Les investissements en hypothèques représentaient environ 1% du portefeuille à la fin de 1965. La compagnie fut fortifiée par les services de M. T. H. Bell, l'ic, qui a été nommé général directeur intérimaire. Un dividende de \$3,00 l'action fut payé au cours de l'année sur le capital actions émis. Lors de la dernière assemblée générale annuelle, MM. D. W. McLaren et W. J. Milhausen furent élus au bureau de direction. L'actif global figurait à la fin de 1965, à \$7,349,531 vs \$6,551,409 précédemment.

Raymond Camus Inc. a obtenu l'émission de \$297,000 de St-Antoine-des-Laurentides

Le village de St-Antoine-des-Laurentides, comté de Terrebonne, a vendu récemment à Raymond Camus Inc. à un prix de 96,36, \$297,000, de titres à 6% remboursables en séries en 10 ans. À ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 6,5949%. L'emprunt comporte un solde de \$167,000 à renouveler en 1976 pour un terme additionnel de 20 ans. Datées du 1er mars 1966, les nouvelles obligations échoient en séries du 1er mars 1967 au 1er mars 1976 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'emprunt est contracté pour des travaux d'acqueduc, d'égouts, de drainage, de trottoirs, de pavage et l'achat d'équipement. L'évaluation imposable du village, pour 1965, s'élevait à \$7,088,065, y compris \$1,011,152 pour les compagnies. Le 31 décembre 1965, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$1,184,888.

Inscriptions additionnelles sur nos Bourses de Montréal et Canadienne

50,000 actions ordinaires additionnelles, sans valeur au pair, de Consolidated Textile Mills Limited, ont été inscrites le 7 mars sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne à son ouverture. Elles sont réservées pour fins d'émission, lors de l'exercice de "warrants", attachés aux 2,000,000 de débentures de la série "A" amortissables, 1,088,957 actions ordinaires additionnelles, d'une valeur au pair de \$5,00 chacune, seront inscrites, ce matin, le 8 mars, sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal, à son ouverture. Elles sont réservées pour fins d'émission, lors de la conversion des débentures, convertibles, subordonnées 4 1/2%, échéant le 15 février 1991, 7,450 actions ordinaires additionnelles, sans valeur au pair de Les Distilleries Melchers Limited ont été inscrites hier matin le 7 mars 1966 sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne à son ouverture. Elles sont réservées pour fins d'émission à la suite de l'adjudication d'options en vertu du plan d'option sur des actions de l'entreprise, en faveur des membres de son exécutif.

AU MOYEN-ORIENT



M. A.M. Hébert, F.S.A., de Hébert & Associés Inc., actualistes-conseils, est présentement au Moyen-Orient où il a été invité à collaborer aux stages de formation organisés par le Comité des assurances de l'Alliance Coopérative Internationale à l'intention de représentants de pays en voie de développement.

Atlantic Sugar Refineries Co. Ltd

Record du côté de ses profits en 1965

Les bénéfices de la compagnie Atlantic Sugar Refineries Co. Limited ont atteint \$5,444,391, déduction faite des impôts sur le revenu et de la dépréciation, pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 1965. C'est ce qui ressort du rapport annuel de la compagnie envoyé hier aux actionnaires. Ce sont les bénéfices les plus élevés de toute l'histoire de la compagnie; ils représentent \$2,74 par action ordinaire. En 1964, les bénéfices étaient de \$3,562,145, soit \$1,70 par action.

Commentant les projets d'Atlantic Sugar, le président du conseil d'administration, M. J.A. Gairdner, a déclaré que les dirigeants de la compagnie se sont tout particulièrement attachés à rechercher les possibilités de diversification. Comme les administrateurs l'ont déjà annoncé, ces recherches et études techniques ont amené la compagnie à s'intéresser à une entreprise de pêche sur la côte atlantique.

"Nous estimons", a dit M. Gairdner, "que l'expansion rapide de la population mondiale et la demande accrue d'aliments protéinés qui accompagnent l'amélioration générale du niveau de vie créeront des débouchés de plus en plus importants aux produits de la pêche."

Atlantic Sugar a annoncé sa décision de participer à la création d'une nouvelle société, la Canadian Tuna Company (1965) Limited, qui se spécialisera dans le traitement et la mise en conserve du thon. Une usine, qui coûtera environ \$2 millions et qui pourra traiter 20 millions de livres de poisson par an, est en voie de construction au bord de la rivière Sainte-Croix, au Nouveau-Brunswick.

La compagnie Atlantic Fish Processors Co. Ltd., nouvelle filiale dont Atlantic Sugar détient la totalité des actions, se spécialisera dans l'achat et la transformation de la morue, du flétan, de l'aiglefin et de la perche de mer.

Bourse de Montréal

Seules les papeteries affichent certaine vigueur

Le mouvement de régression s'est poursuivi hier en Place locale. Les papeteries ont cependant fait exception à la règle, accusant des gains de deux points en certains cas par suite de la hausse récente du prix du papier-journal vendu aux États-Unis par les compagnies Domtar et Bowater Paper.

L'indice des papeteries a gagné 5,44, à 129,44. Price Bros. a gagné 2 1/2, à 46 1/2, MacMillan, Bloedel and Powell River, 1 1/2, à 29 1/2, Abitibi, 1/2, à 12 1/2, et Great Lakes, 1 pt, à 26.

Les pertes avaient prédominé sur les gains dans la proportion de 121 contre 74. L'indice composé a cédé 0,33, à 158,19.

Le virement industriel a été de 200,700 actions et celui des mines et pétrolières de 879,100.

Aux industriels, Dupont a perdu 1/2, à 42 1/2, cependant que Dominion Textile et Alcan ont baissé de 1/4 chacune, à 36 1/2 et 22 1/2.

Parmi les services publics, Calgary Power a cédé 1/2, à 26, et CPR, 1/4, à 60 1/2, cependant que Corporation de gaz naturel du Québec et Bell Téléphone ont baissé de 1/2, à 13 1/2 et 56 1/2.

Aux banques, Montréal a gagné 1/2, à 61 1/2, cependant que Royale et Nouvelle-Ecosse ont haussé de 1/4 chacune, à 78 et 70 1/2.

Les métaux non ferreux ont décliné. International Nickel a cédé 1 pt, à 99 1/2, Noranda, 1/2, à 51 1/2, et Hollinger, 1/2, à 25 1/2. D'autre part, Aluminium a cédé 1/2, à 37.

Aux pétroles, Imperial a cédé 1/2, à 53 1/2, Texaco, 1/2, à 57, B/A, 1/4, à 30 1/2, et Husky, 1/2, à 14.

INDICES à NEW YORK

	20th	15th	10th	5th	1st
Lundi	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
Vendredi	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
Samedi	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
Dimanche	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
1er mars	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
2nd	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
3rd	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
4th	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
5th	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
6th	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
7th	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
8th	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
9th	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
10th	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
11th	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
12th	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
13th	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
14th	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
15th	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
16th	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
17th	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
18th	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
19th	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2
20th	497,8	499,5	500,4	501,3	502,2

Au dire de son président

MONTRÉAL, 7 mars 1966 — Cent millions de dollars, faisant suite aux \$143 millions consacrés en 1965 à l'expansion d'installations et aux placements dans des filiales, est le montant des immobilisations nouvelles qu'envisage pour 1966 M. Nathanael V. Davis, président de l'Aluminium Limited (ALCAN) dans le rapport annuel pour l'exercice 1965 en voie de distribution aux actionnaires.

"À l'heure actuelle, la capacité, la production et la consommation s'équilibrent raisonnablement bien, et, selon toute probabilité, continueront à le faire dans l'avenir immédiat", précise M. Davis.

M. Davis ajoute que le rapport plus favorable qui existe actuellement entre l'offre et la demande, et la marche vigoureuse des affaires en Amérique du Nord ont concouru à établir, en 1965, un climat commercial propice à l'amélioration des résultats de l'Aluminium Limited.

BENEFICES ACCRUS

"Grâce, en particulier, à l'accroissement du tonnage des ventes et au raffermissement du prix de l'aluminium brut, le chiffre des bénéfices a dépassé celui de 1964 qui, jusqu'ici, constituait le record", dit M. Davis.

Les bénéfices nets consolidés pour 1965, comme l'avait annoncé précédemment le relevé préliminaire, se chiffrent par \$62,4 millions (soit \$1,93 par action ordinaire après déduction des dividendes sur les actions privilégiées), contre, après régularisation des chiffres, \$51,4 millions (soit \$1,57 par action) en 1964. Les résultats en termes de trésorerie ont été de \$137 millions, à rapprocher de \$119 millions en 1964.

Les ventes consolidées d'aluminium ont établi un nouveau record, 993,100 tonnes, dépassant ainsi de 15 p.c. celles de 1964 qui s'élevaient à 862,500 tonnes. Le produit des ventes et les revenus d'exploitation s'établissent à \$890 millions, comparativement à \$727 millions l'exercice précédent.

Les impôts sur le revenu, dont le chiffre est de \$60,3 millions dépassent de 25 p.c. ceux de 1964 (\$48,1 millions).

HAUSSE DES PRIX

Les prix de l'aluminium de première fusion ont accusé une hausse mais ceux des demi-produits restent encore soumis à de fortes pressions et ne se sont raffermis, et encore légèrement, que dans certains secteurs, en Amérique du Nord.

"En général, dans la plupart des principaux pays du monde libre, les prix des demi-produits eux-mêmes ne permettent de réaliser que peu ou pas de bénéfices. Il est évident que pour obtenir un rendement raisonnable sur le capital investi, l'industrie de la transformation devra pouvoir augmenter ses prix de vente."

"La Compagnie a effectué et continue d'effectuer des mises de fonds considérables dans des entreprises de transformation, et bien que ces investissements aient grandement contribué à l'augmentation des ventes et de la rentabilité de la production de l'aluminium de première fusion, la marge bénéficiaire du secteur transformation est loin d'être satisfaisante. Le cas de la Compagnie n'est pas unique à cet égard."

ALUMINIUM DU CANADA LIMITEE

L'Aluminium du Canada, Ltée, principale filiale productrice d'aluminium de première fusion, dont les comptes sont consolidés avec ceux de la société mère, fait ressortir des bénéfices nets de \$58,1 millions en 1965, contre \$41,7 millions en 1964. Le produit des ventes et les revenus d'exploitation de cette filiale se chiffrent par \$514,4 millions, à comparer à \$443,4 millions en 1964.

Des \$143 millions que la Compagnie a consacrés en 1965 aux immobilisations et aux placements, quelque \$67 millions ont servi à l'achat, aux États-Unis, de certaines usines de transformation et des actifs s'y rapportant, dont l'Alcan Aluminum Corporation assure maintenant le fonctionnement.

M. Davis fait remarquer que la Compagnie a investi depuis 1959 près de \$300 millions dans son secteur fabrication, soit quelque 60 p.c. du total des dépenses en immobilisations pour cette période de six ans. Environ la moitié des \$100 millions dont la mise de fonds est prévue au programme d'immobilisations de 1966 sera consacrée au secteur transformation.

Le rapport annuel fait état du vigoureux accroissement de la consommation de l'aluminium brut dans le monde libre, dont le chiffre global de 7,200,000 tonnes a dépassé d'environ 9 p.c. celui de 1964. Dans ce total, l'aluminium de première fusion a compté pour 5,750,000 tonnes et l'aluminium de deuxième fusion pour 1,450,000 tonnes.

L'Aluminium Limited évalue le taux d'accroissement de la production en 1965 dans le monde libre à 6 ou 7 p.c., et celui de la capacité de production à 7 p.c.

C'est aux États-Unis que la consommation d'aluminium a enregistré la plus forte hausse, l'équivalent de 12 p.c. de plus que l'année précédente. Au Canada, la progression a été du même ordre de grandeur.

Depuis 1961, la dette et les emprunts à court terme ont augmenté de \$38 millions, les fonds nécessaires à l'expansion provenant en majeure partie des ressources internes de trésorerie. La Compagnie a réduit de quelque \$113 millions, depuis 1959, les dettes à long terme de ses filiales canadiennes, et les dettes correspondantes de ses filiales d'autres pays se sont accrues de \$133 millions, fait savoir M. Davis.

Bourse de New York

Wall Street dégringolait encore au début de cette semaine

NEW YORK — Le mouvement de régression s'est poursuivi à Wall Street. Le fléchissement est entré dans sa quatrième semaine au milieu d'une grande activité.

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a cédé 14,58 à 917,76. Il s'agit de la plus forte baisse enregistrée depuis le 22 novembre 1963, jour de l'assassinat du président Kennedy, alors que l'indice avait cédé 21,16.

Le virement a été de 9,380,000 actions au regard de 9,050,000 vendues.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a cédé 5,0 à 344,3.

Great Western Financial a été la valeur la plus active, cédant 3-8 à 8-5 sur un déplacement de 284,400 actions.

Aux valeurs canadiennes, Pacific Canadian a cédé un point, Aluminium Ltd 7-8, Walker Gooderham 3-4, International Nickel 1-2, Distillers Seagrams 3-8 et Granby Javelin 1-4.

La cote a fléchi à la Bourse Américaine. Le virement a été de 3,290,000 actions au regard de 3,480,000 vendues.

Parmi les valeurs canadiennes, Scurry Rainbow Oil a cédé 7-8, Preston 3-4 et Fargo Oil 1-6 cependant que Brazilian Traction et Canadian Javelin ont perdu 1-4, Canadian Javelin et Jupiter Corp. 1-8.

Fruits et légumes

MONTRÉAL — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes jusqu'à 9h ce matin au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des productions horticoles, section de l'inspection du ministère de l'Agriculture et de la colonisation, 201 est, boulevard Crémazie, à Montréal.

Pommes: McIntosh \$2,25 à \$2,50 les 8 cellos de 5 livres, de fantaisie, Greening et Cortland \$1,75 à \$2,00 C \$1 à \$1,25, Russet et Délicieuses \$4 à \$4,50, la boîte à verser.

Betteraves: \$1 à \$1,25 les 50 livres.

Carottes: no 1 \$2,50 les 50 livres, \$3,25 à \$3,50 les 24 cellos de 10 livres.

Choux: \$1,75 à \$2,00 le sac de 50 livres, rouges \$2,00 à \$2,25 Savoie \$2,25 à \$2,50 le cageot.

LA COMPAGNIE IMPERIAL TOBACCO



André Valade

M. André Valade, dont la nomination au poste de gérant de la division du crédit vient d'être annoncée par W. H. Booth, vice-président et trésorier de la compagnie Imperial Tobacco, M. Valade est un diplômé du "Credit Management Course" du "Canadian Credit Institute" et un membre du conseil d'administration du "Canadian Credit Institute" chapitre Montréal.

L'EXCELLENCE

Compagnie d'assurance-vie

AVIS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Avis est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie sera tenue au Cercle de la Place d'Armes Inc., 215 ouest, rue Saint-Jacques, suite 811, Montréal, le lundi 14 mars 1966, à onze heures et trente de l'avant-midi, aux fins de recevoir et étudier, le bilan et l'état des revenus et dépenses, au 31 décembre 1965, ainsi que le rapport des vérificateurs, procéder à l'élection des administrateurs et au choix des vérificateurs, et discuter toute autre question qui pourra être soumise à l'assemblée.

Gabriel Lapointe, secrétaire.

L'EXCELLENCE

Compagnie d'assurance-vie

AVIS D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES

Avis est par les présentes donné que l'assemblée générale spéciale des actionnaires de la Compagnie sera tenue au Cercle de la Place d'Armes Inc., 215 ouest, rue Saint-Jacques, suite 811, Montréal le lundi 14 mars 1966, immédiatement après l'assemblée générale annuelle aux fins de considérer et d'approuver les amendements concernant la section 7 de l'article 2 (QUORUM) et la section 5 de l'article 10 (POLICES ET AVENTANTS) des règlements généraux de la Compagnie.

Gabriel Lapointe, secrétaire.

Cours des changes

Afrique du Sud, Rand	1,51
Allemagne, D. Mark	2,684
Angleterre, Livre	3,0114
Argentine, Peso	0,058
Australie, Dollar Aust.	1,21
Autriche, Schilling	0,418
Belgique, Franc	0,2185
Brésil, Cruzeiro	0,0050
Chili, Escudo	2,530
Danemark, Couronne	1,561
Espagne, Peseta	0,180
France, Franc	2,197
Hollande, Florin	2,978
Italie, Lire	0,01723
Japon, Yen	0,002980
Mexique, Peso	0,082
États-Unis, Dollar	1,07 21/32
Norvège, Couronne	1,506
Nouvelle-Zélande, Livre N-Z	3,0018
Pérou, Sol	0,404
Suède, Couronne	2,084
Suisse, Franc	2,481
Couronne	1,507
Venezuela, Bolivar	2,400

Cours du dollar

Le dollar américain a cédé hier 1-32 à \$1,07 19/32. Le livre sterling a baissé de 1-4 à \$3,01. NEW YORK — Le dollar canadien a gagné hier 3-64 à 92 61-64 au regard de 92 29-32 lundi dernier. Le livre sterling a cédé 1-8 à \$2,79 43-64.

CRÉDIT M.-G. INC.

AVIS DE DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de quinze cents (\$0,15) par action classe "A" ainsi qu'un dividende de vingt cents (\$0,20) par action classe "B" ont été déclarés par la Compagnie le 17 février 1966 et seront payés le 15 mars 1966 aux actionnaires de la classe "A" et de la classe "B" enregistrés dans les livres de la Compagnie le 28 février 1966.

André Paquette, secrétaire.

Vient de paraître...

Le numéro de mars de nos

STATISTIQUES MENSUELLES SUR LE MARCHÉ

Notre service d'études financières s'occupe de la publication des Statistiques mensuelles sur le marché, portant sur plus de 100 titres. Vous y trouverez également des suggestions utiles sur les placements. Pour en recevoir un exemplaire, veuillez communiquer avec n'importe lequel de nos bureaux ou poster le bon ci-dessous.

NESBITT, THOMSON ET COMPAGNIE, LIMITÉE

Bureaux à travers le Canada ainsi qu'à New-York, Londres et Nassau

M. Lesage, en versant sa cotisation à la SSJB : Les corps apolitiques sont souvent mieux placés que les corps politiques pour aider les minorités francophones

QUEBEC — Le premier ministre, M. Jean Lesage, a payé lundi sa cotisation annuelle à la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec en affirmant que les corps apolitiques sont souvent mieux placés que les corps politiques pour aider les minorités francophones des provinces anglaises du Canada.

"Il est difficile, a dit M. Lesage, pour un homme politique de s'imposer ou même de réclamer en face d'autres hommes politiques le respect des droits des francophones des autres provinces, parce que ces autres hommes politiques sont également soucieux de leur autonomie provinciale."

"Par exemple, en matière d'éducation, a-t-il ajouté, le mieux qu'on puisse faire souvent c'est de donner l'exemple et encore là il est difficile de se citer soi-même en exemple".

En invitant le premier ministre québécois à lancer la campagne annuelle de recrutement de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, le président M. Gilles Desmarais avait insisté sur le fait que la SSJB de Québec "ne fait pas de politique".

M. Jean Lesage a payé une cotisation de \$25 à la SSJB de Québec au cours d'une brève cérémonie qui a eu lieu dans ses bureaux, durant laquelle il a notamment déclaré qu'il "est normal, pour un Canadien fran-

çais, de faire partie de sa société nationale". C'est un devoir naturel, a-t-il ajouté, si naturel que ça ne peut être considéré comme un devoir.

A la suite des propos du premier ministre, le président M. Gilles Desmarais a annoncé que la SSJB de Québec lancerait bientôt "une campagne d'entraide mutuelle française".

"Il existe dans la région de Québec, a noté M. Desmarais, un véritable bastion de sympathie pour les minorités francophones des autres provinces".

La campagne annuelle de recrutement de la SSJB de Québec aura lieu officiellement du 13 au 26 mars dans le diocèse de Québec.

la vie universitaire

Cours académiques pour les adultes

Les cours académiques que la Commission des écoles catholiques de Montréal offrira aux adultes l'an prochain seront, pour la première fois, présentés en semestres indépendants de 135 heures de cours chacun. Cette amélioration assurera aux élèves, à la fin de chaque semestre, des crédits déterminés, valables dans une structure générale agencée de telle façon qu'un élève ne devrait perdre de temps.

Cette structure couvre l'élémentaire et les secondaires général, scientifique et commercial. Les deux échelons de l'élémentaire pourront se franchir en dix semestres; les deux cycles du secondaire général, en neuf semestres. Le cycle du secondaire scientifique, accessible après la 11e année, comportera une option mathématiques et une option lettres, toutes deux de quatre semestres chacune.

Quant au secondaire commercial, on prévoit qu'il comprendra, pour les personnes qui ont fait leur 10e année ou l'équivalent, des options tenues de livres et de sténographie bilingue (quatre semestres dans chaque cas), travail général de bureau (deux semestres) et sténographie française (trois semestres). A ceux qui ont leur 6e année, le secondaire commercial offrira une option (deux semestres).

Expérience de rattrapage

La Commission des écoles catholiques de Montréal a regroupé dans quatre classes un soixantaine d'élèves très en retard d'un de leur groupe. Les quatre classes sont une 3e année de garçons, une 4e année mixte et deux 5e années : une de garçons et une de filles. Toutes sont logées à l'école Jacques-Viger. On a limité à 15 le nombre d'élèves par classe pour permettre aux enseignants d'accorder, de façon suivie, une attention personnelle à chacun de leurs élèves, dont les retards ne portent pas tous sur les mêmes matières. On a aussi révisé l'horaire d'un de leur groupe de cours pour leur permettre de rattraper 70% du temps au français et à l'arithmétique et 30% aux autres matières. Le recours à de nouveaux manuels et à l'enseignement audiovisuel vise à susciter un renouveau d'intérêt chez les élèves. Cette expérience pilote a débuté en janvier.

Camps-écoles

La Commission des écoles catholiques de Montréal lance cette année trois expériences de camps-écoles. Deux expériences de camps-écoles d'hiver se réaliseront en mars au bénéfice de deux groupes de garçons et d'une expérience de camp-école d'été aura lieu en mai ou juin pour un groupe de garçons et de filles. Dans les trois cas, les élèves suivront des cours le matin, tout comme s'ils étaient dans leur école, mais l'après-midi ils pourront s'adonner aux sports de grand air ou d'intérieur. Les camps-écoles de 8 à 12 jours, S'mon-Sanvulnet, situés dans le cœur du Montréal commercial nasseront dix jours au lac Beauport, soit du 6 au 11 mars et du 13 au 18 mars. Les camps de 7 de l'école Louis-pasteur, dont le thème sera la semaine suivante, mais ils n'y retourneront pas une deuxième semaine. Enfin, les élèves de 7e de l'école Ste-Hélène nasseront dix jours dans la nature à la fin du printemps.

Cours de civisme

Afin de permettre aux nouveaux Canadiens de mieux connaître leur milieu d'adoption, le service de l'éducation des adultes de la CECM, en collaboration avec le ministère de l'éducation, organise un cours de civisme à leur intention. Ce cours en douze leçons débutera mercredi soir, le 16 mars, à 8 h, à l'école d'Arce McGee, 2002, avenue des Pins, Montréal. Il est gratuit. Les sujets à l'étude sont les suivants : droits et devoirs du citoyen canadien; lois de la citoyenneté; vie politique; économique et sociale de la ville de Montréal; de la province de Québec et du Canada; services disponibles aux Néo-Canadiens. Une attestation, reconnue par le Conseil des études, sera accordée aux étudiants qui auront subi l'examen avec succès. On est prié de s'inscrire le soir de l'ouverture des cours ou en s'adressant au service de l'éducation des adultes de la CECM (téléphone: 527-8283 ou 527-8287).

Johnson : il faut procéder à un réaménagement du fardeau fiscal

Il est essentiel de réaménager les taxes afin que le fardeau fiscal au Québec soit mieux distribué, a déclaré dimanche après-midi à la télévision le chef de l'opposition M. Daniel Johnson.

Il a déploré que la commission Bélanger n'ait pas rempli cette partie importante de son mandat, qui consistait à suggérer un réaménagement des taxes progressives et régressives.

Lorsque l'Union nationale prendra le pouvoir, a déclaré M. Johnson, il ne saurait être question d'arrêter le mouvement de mettre fin à des politiques sociales nécessaires, d'arrêter l'effort dans le domaine de l'éducation, mais au contraire de l'accélérer.

Il est impensable d'autre part, a poursuivi M. Johnson, de réduire les dépenses actuelles car il est impensable de mettre fin aux politiques sociales en vigueur. Mais le fardeau fiscal des travailleurs du Québec est actuellement plus lourd que celui des travailleurs de l'Ontario, a repris M. Johnson.

Le chef de l'opposition a suggéré, comme première nouvelle source de revenu pour le Québec, d'obtenir d'Ontario les droits de taxation sur les profits des compagnies exploitant nos richesses naturelles. Il a rappelé que l'Assemblée législative avait adopté une loi en ce sens en 1962, à la suggestion de l'Union nationale, mais que M. Lesage n'avait jamais fait de démarche.

M. Johnson a estimé que cette taxe aurait pour effet de réduire le capital canadien susceptible de créer de nouveaux emplois dans l'industrie en transférant ainsi un obstacle à l'expansion de l'embauche.

De plus, contrairement aux États-Unis et au Royaume-Uni, le Canada n'emprunte pas les fonds de capital dont il a lui-même besoin, et il doit en importer chaque année, principalement des États-Unis. "Si nous ne pouvons pas emprunter, nous avons besoin de la loi des Américains qui, de la sorte, détiendront encore une plus grande part de l'industrie canadienne."

Le Dr Pugsley a dit qu'une telle taxe signifierait qu'un plus de denier sur nos revenus annuels et ce que nous devons emprunter sur nos revenus futurs, nous commercerions aussi à graver sur le capital.

M. Pugsley estime que cette taxe aurait pour effet de réduire le capital canadien susceptible de créer de nouveaux emplois dans l'industrie en transférant ainsi un obstacle à l'expansion de l'embauche.

De plus, contrairement aux États-Unis et au Royaume-Uni, le Canada n'emprunte pas les fonds de capital dont il a lui-même besoin, et il doit en importer chaque année, principalement des États-Unis. "Si nous ne pouvons pas emprunter, nous avons besoin de la loi des Américains qui, de la sorte, détiendront encore une plus grande part de l'industrie canadienne."

Le Dr Pugsley a dit qu'une telle taxe signifierait qu'un plus de denier sur nos revenus annuels et ce que nous devons emprunter sur nos revenus futurs, nous commercerions aussi à graver sur le capital.

M. Pugsley estime que cette taxe aurait pour effet de réduire le capital canadien susceptible de créer de nouveaux emplois dans l'industrie en transférant ainsi un obstacle à l'expansion de l'embauche.

De plus, contrairement aux États-Unis et au Royaume-Uni, le Canada n'emprunte pas les fonds de capital dont il a lui-même besoin, et il doit en importer chaque année, principalement des États-Unis. "Si nous ne pouvons pas emprunter, nous avons besoin de la loi des Américains qui, de la sorte, détiendront encore une plus grande part de l'industrie canadienne."

Le Dr Pugsley a dit qu'une telle taxe signifierait qu'un plus de denier sur nos revenus annuels et ce que nous devons emprunter sur nos revenus futurs, nous commercerions aussi à graver sur le capital.

M. Pugsley estime que cette taxe aurait pour effet de réduire le capital canadien susceptible de créer de nouveaux emplois dans l'industrie en transférant ainsi un obstacle à l'expansion de l'embauche.

De plus, contrairement aux États-Unis et au Royaume-Uni, le Canada n'emprunte pas les fonds de capital dont il a lui-même besoin, et il doit en importer chaque année, principalement des États-Unis. "Si nous ne pouvons pas emprunter, nous avons besoin de la loi des Américains qui, de la sorte, détiendront encore une plus grande part de l'industrie canadienne."

Le Dr Pugsley a dit qu'une telle taxe signifierait qu'un plus de denier sur nos revenus annuels et ce que nous devons emprunter sur nos revenus futurs, nous commercerions aussi à graver sur le capital.

M. Pugsley estime que cette taxe aurait pour effet de réduire le capital canadien susceptible de créer de nouveaux emplois dans l'industrie en transférant ainsi un obstacle à l'expansion de l'embauche.

De plus, contrairement aux États-Unis et au Royaume-Uni, le Canada n'emprunte pas les fonds de capital dont il a lui-même besoin, et il doit en importer chaque année, principalement des États-Unis. "Si nous ne pouvons pas emprunter, nous avons besoin de la loi des Américains qui, de la sorte, détiendront encore une plus grande part de l'industrie canadienne."

Le Dr Pugsley a dit qu'une telle taxe signifierait qu'un plus de denier sur nos revenus annuels et ce que nous devons emprunter sur nos revenus futurs, nous commercerions aussi à graver sur le capital.

M. Pugsley estime que cette taxe aurait pour effet de réduire le capital canadien susceptible de créer de nouveaux emplois dans l'industrie en transférant ainsi un obstacle à l'expansion de l'embauche.

De plus, contrairement aux États-Unis et au Royaume-Uni, le Canada n'emprunte pas les fonds de capital dont il a lui-même besoin, et il doit en importer chaque année, principalement des États-Unis. "Si nous ne pouvons pas emprunter, nous avons besoin de la loi des Américains qui, de la sorte, détiendront encore une plus grande part de l'industrie canadienne."

Le Dr Pugsley a dit qu'une telle taxe signifierait qu'un plus de denier sur nos revenus annuels et ce que nous devons emprunter sur nos revenus futurs, nous commercerions aussi à graver sur le capital.

M. Pugsley estime que cette taxe aurait pour effet de réduire le capital canadien susceptible de créer de nouveaux emplois dans l'industrie en transférant ainsi un obstacle à l'expansion de l'embauche.

De plus, contrairement aux États-Unis et au Royaume-Uni, le Canada n'emprunte pas les fonds de capital dont il a lui-même besoin, et il doit en importer chaque année, principalement des États-Unis. "Si nous ne pouvons pas emprunter, nous avons besoin de la loi des Américains qui, de la sorte, détiendront encore une plus grande part de l'industrie canadienne."

Le Dr Pugsley a dit qu'une telle taxe signifierait qu'un plus de denier sur nos revenus annuels et ce que nous devons emprunter sur nos revenus futurs, nous commercerions aussi à graver sur le capital.

Comment devenir maîtres chez soi, selon M. Pugsley

M. William H. Pugsley, professeur à la faculté de commerce de l'université McGill, a déclaré que les Canadiens ne seraient maîtres chez eux que lorsqu'ils produiront les gains de capital dont leur économie a besoin. Cet objectif requiert probablement moins de dépenses affectées à la consommation, et sûrement une politique d'encouragement, plutôt que d'aménagement, du capital disponible.

Il s'adressait à une réunion des professeurs catholiques de langue anglaise de Montréal. Il a souligné qu'en dépit d'impositions fiscales inégales de la part des gouvernements, les ministres des finances laissent entrevoir des hausses de taxes prochaines. "Dans cette recherche effrénée pour de nouvelles sources de revenus, il a récemment été proposé d'établir une taxe sur les gains de capital. Une telle taxe sur les fonds de capital réduira sûrement nos fonds."

M. Pugsley estime que cette taxe aurait pour effet de réduire le capital canadien susceptible de créer de nouveaux emplois dans l'industrie en transférant ainsi un obstacle à l'expansion de l'embauche.

De plus, contrairement aux États-Unis et au Royaume-Uni, le Canada n'emprunte pas les fonds de capital dont il a lui-même besoin, et il doit en importer chaque année, principalement des États-Unis. "Si nous ne pouvons pas emprunter, nous avons besoin de la loi des Américains qui, de la sorte, détiendront encore une plus grande part de l'industrie canadienne."

Le Dr Pugsley a dit qu'une telle taxe signifierait qu'un plus de denier sur nos revenus annuels et ce que nous devons emprunter sur nos revenus futurs, nous commercerions aussi à graver sur le capital.

M. Pugsley estime que cette taxe aurait pour effet de réduire le capital canadien susceptible de créer de nouveaux emplois dans l'industrie en transférant ainsi un obstacle à l'expansion de l'embauche.

De plus, contrairement aux États-Unis et au Royaume-Uni, le Canada n'emprunte pas les fonds de capital dont il a lui-même besoin, et il doit en importer chaque année, principalement des États-Unis. "Si nous ne pouvons pas emprunter, nous avons besoin de la loi des Américains qui, de la sorte, détiendront encore une plus grande part de l'industrie canadienne."

Le Dr Pugsley a dit qu'une telle taxe signifierait qu'un plus de denier sur nos revenus annuels et ce que nous devons emprunter sur nos revenus futurs, nous commercerions aussi à graver sur le capital.

M. Pugsley estime que cette taxe aurait pour effet de réduire le capital canadien susceptible de créer de nouveaux emplois dans l'industrie en transférant ainsi un obstacle à l'expansion de l'embauche.

De plus, contrairement aux États-Unis et au Royaume-Uni, le Canada n'emprunte pas les fonds de capital dont il a lui-même besoin, et il doit en importer chaque année, principalement des États-Unis. "Si nous ne pouvons pas emprunter, nous avons besoin de la loi des Américains qui, de la sorte, détiendront encore une plus grande part de l'industrie canadienne."

Le Dr Pugsley a dit qu'une telle taxe signifierait qu'un plus de denier sur nos revenus annuels et ce que nous devons emprunter sur nos revenus futurs, nous commercerions aussi à graver sur le capital.

M. Pugsley estime que cette taxe aurait pour effet de réduire le capital canadien susceptible de créer de nouveaux emplois dans l'industrie en transférant ainsi un obstacle à l'expansion de l'embauche.

De plus, contrairement aux États-Unis et au Royaume-Uni, le Canada n'emprunte pas les fonds de capital dont il a lui-même besoin, et il doit en importer chaque année, principalement des États-Unis. "Si nous ne pouvons pas emprunter, nous avons besoin de la loi des Américains qui, de la sorte, détiendront encore une plus grande part de l'industrie canadienne."

Le Dr Pugsley a dit qu'une telle taxe signifierait qu'un plus de denier sur nos revenus annuels et ce que nous devons emprunter sur nos revenus futurs, nous commercerions aussi à graver sur le capital.

M. Pugsley estime que cette taxe aurait pour effet de réduire le capital canadien susceptible de créer de nouveaux emplois dans l'industrie en transférant ainsi un obstacle à l'expansion de l'embauche.

De plus, contrairement aux États-Unis et au Royaume-Uni, le Canada n'emprunte pas les fonds de capital dont il a lui-même besoin, et il doit en importer chaque année, principalement des États-Unis. "Si nous ne pouvons pas emprunter, nous avons besoin de la loi des Américains qui, de la sorte, détiendront encore une plus grande part de l'industrie canadienne."

Le Dr Pugsley a dit qu'une telle taxe signifierait qu'un plus de denier sur nos revenus annuels et ce que nous devons emprunter sur nos revenus futurs, nous commercerions aussi à graver sur le capital.

M. Pugsley estime que cette taxe aurait pour effet de réduire le capital canadien susceptible de créer de nouveaux emplois dans l'industrie en transférant ainsi un obstacle à l'expansion de l'embauche.

De plus, contrairement aux États-Unis et au Royaume-Uni, le Canada n'emprunte pas les fonds de capital dont il a lui-même besoin, et il doit en importer chaque année, principalement des États-Unis. "Si nous ne pouvons pas emprunter, nous avons besoin de la loi des Américains qui, de la sorte, détiendront encore une plus grande part de l'industrie canadienne."

Le Dr Pugsley a dit qu'une telle taxe signifierait qu'un plus de denier sur nos revenus annuels et ce que nous devons emprunter sur nos revenus futurs, nous commercerions aussi à graver sur le capital.

M. Pugsley estime que cette taxe aurait pour effet de réduire le capital canadien susceptible de créer de nouveaux emplois dans l'industrie en transférant ainsi un obstacle à l'expansion de l'embauche.

De plus, contrairement aux États-Unis et au Royaume-Uni, le Canada n'emprunte pas les fonds de capital dont il a lui-même besoin, et il doit en importer chaque année, principalement des États-Unis. "Si nous ne pouvons pas emprunter, nous avons besoin de la loi des Américains qui, de la sorte, détiendront encore une plus grande part de l'industrie canadienne."

Le Dr Pugsley a dit qu'une telle taxe signifierait qu'un plus de denier sur nos revenus annuels et ce que nous devons emprunter sur nos revenus futurs, nous commercerions aussi à graver sur le capital.

M. Pugsley estime que cette taxe aurait pour effet de réduire le capital canadien susceptible de créer de nouveaux emplois dans l'industrie en transférant ainsi un obstacle à l'expansion de l'embauche.

De plus, contrairement aux États-Unis et au Royaume-Uni, le Canada n'emprunte pas les fonds de capital dont il a lui-même besoin, et il doit en importer chaque année, principalement des États-Unis. "Si nous ne pouvons pas emprunter, nous avons besoin de la loi des Américains qui, de la sorte, détiendront encore une plus grande part de l'industrie canadienne."

Le Dr Pugsley a dit qu'une telle taxe signifierait qu'un plus de denier sur nos revenus annuels et ce que nous devons emprunter sur nos revenus futurs, nous commercerions aussi à graver sur le capital.

M. Pugsley estime que cette taxe aurait pour effet de réduire le capital canadien susceptible de créer de nouveaux emplois dans l'industrie en transférant ainsi un obstacle à l'expansion de l'embauche.

De plus, contrairement aux États-Unis et au Royaume-Uni, le Canada n'emprunte pas les fonds de capital dont il a lui-même besoin, et il doit en importer chaque année, principalement des États-Unis. "Si nous ne pouvons pas emprunter, nous avons besoin de la loi des Américains qui, de la sorte, détiendront encore une plus grande part de l'industrie canadienne."

Le Dr Pugsley a dit qu'une telle taxe signifierait qu'un plus de denier sur nos revenus annuels et ce que nous devons emprunter sur nos revenus futurs, nous commercerions aussi à graver sur le capital.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8ème jour de février 1966 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Trans-Canada Uniform Co. Ltd. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 10ème jour de février 1966, sous le numéro 1892575.

Daté ce 4ème jour de mars 1966.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 février 1966 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Jomar Co. Ltd. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de février 1966, sous le numéro 1892575.

Ce 1er jour de mars 1966.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que EDWARD TREIBICH, usinier, domicilié au 1939 avenue Clinton, Montréal, s'adressera au Lieutenant-gouverneur en conseil pour l'adoption d'un décret changeant son nom en celui de "EDWARD TREIBICH"; ledit changement concernera également son épouse, née Roslyn Wolfe, et ses enfants mineurs, Neil Allan et Deborah Heather domiciliés au même endroit.

Montréal, le 4 mars 1966.
DAVID LITNER, C.R.
procureur du demandeur

Avis est par les présentes donné que PARKER CORPORATION s'adressera au secrétaire provincial de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte sous les provisions de la Loi des compagnies du Québec.

DATE à Montréal, P.Q. ce 1er jour du mois de mars, 1966.
R.J. COWLING
secrétaire-trésorier

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
OTTAWA, ONTARIO
APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au sous-secrétaire, Bureau 108, Immeuble Hunter, Ottawa, et portant la mention "Soumission pour aménagement supplémentaire de l'aéroport international de Montréal", seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'Est, le 29 mars 1966, pour le projet de construction d'un parc de stationnement d'autos pour les employés de l'aéroport international de Montréal, Dorval (P.Q.). On pourra examiner les plans, devis et autres documents de soumission au Bureau de l'Académie régionale, Ministère des Transports, Bureau 662, Immeuble de l'Administration régionale, aéroport international de Montréal, Dorval (P.Q.). On pourra également examiner les plans, devis et autres documents de soumission au Bureau de l'Académie régionale, Ministère des Transports, Bureau 662, Immeuble de l'Administration régionale, aéroport international de Montréal, Dorval (P.Q.).

Le chef des achats et des contrats, J.-A.G. SAINT-LAURENT
Le 4 mars 1966.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 704412

NINETEEN HUNDRED TOWER LIMITED, corps politique et incorporé, dûment constitué selon la loi, et ayant son bureau chef et principal lieu d'affaires dans la Cité et district de Montréal, Demanderesse

VS
THOMAS FINN et CLEMENT KIND, tous deux de la Cité et district de Montréal, Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR :
Il est ordonné aux défendeurs THOMAS FINN et CLEMENT KIND de comparaitre d'ici un mois.

Montréal, 3ème jour de mars 1966.
RAYMOND PILON
Député-protonotaire
Me MAXWELL A. SCHWARTZ,
1255 Carle Phillips,
Montréal.
Procureur de la demanderesse

Province de Québec,
Ville de Laval,
Comté de Laval,

VILLE DE LAVAL
Demande de soumissions

Avis est par la présente donné que l'on recevra à l'hôtel de ville de Laval des soumissions pour :

La fourniture de 4 motocy-clettes de patrouille de police de marque Harley Davidson, modèle 74 avec caisse annexe amovible.

Les soumissions devront être présentées sur formules préparées à cet effet et être remises sous pli cacheté au greffier de la Ville de Laval avant midi (12:00) mardi, le 29 mars 1966 pour être ouvertes à l'assemblée du comité exécutif qui suivra la réception des soumissions.

De plus, chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé de cinq pour cent (5%) du montant de la soumission.

Les devis et formules spéciales de soumission peuvent être obtenus au Bureau du greffier de la Ville de Laval.

La Ville de Laval se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des offres et de se décharger de toute responsabilité envers les soumissionnaires.

Ronald BOURCIER,
greffier adjoint
Donné à Laval,
ce 4 mars 1966.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"
844-3361

ANTIQUITES
MEUBLES "ANTIQUES CANADIENS" : babou, pointes à diamants, armoire, horloge, lit de cuivre. 721-9184. 11-3-66

DEMANDE D'EMPLOI
CELIBATAIRE 30 ANS, SÉRIEUX, DISTINGUÉ, TRAVAIL BUREAU SOIRS. EXPERIENCE MEDICALE. ENTRETIEN, REFERENCES, SOIR 725-5429. h. - 8h. p.m. 11-3-66

DIVERS
TEST D'APTITUDES VOCALES (CRANT) POUR INFORMATION. TEL: 671-1648. 9-3-66

HOMMES DEMANDES
VENDEURS DEMANDES. Trois ans d'expérience vente générale. Bon entente nécessaire. Pour vente fonds mutuels et obligations. Possibilités excellentes. S'adresser à Raymond Camus Inc., Courtiers en valeurs mobilières, 1100, rue Notre-Dame, Montréal 1, tél. 868-1857. 10-3-66

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER
MAPLEWOOD, près Université, sous-sol, appartements 3-4 pièces meublées, \$75 et \$80. RHEAL REALTIES REGD. Courtiers. M. A. Bemes. 484-7575. 10-3-66

PRETS HYPOTHECAIRES
Actions - 8% - sur propriété RA 9-4332 1-3-66

TRANSPORT CAMIONNAGE
QUÉBÉCOISE Transport. Déménagement ville, campagne et longue distance spécialisée. Plans, notes, réceptions RA 5-2421 1-3-66

TAILLEUR
Faites transformer votre habit à la mode en un joli complet à la mode simple, élégant, chic. DROLET TAILLEUR - SPÉCIALITÉ Habits et costumes réalisés 151 est. rue D'UTZOU DU 8-2532

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUÉBEC

C.D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Edifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagacelière — Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND, BOIVIN, ARBOUR, LAFLÉUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
G. Arbour, C.A.
P. Lafléur, C.A.
Rogier Archambault, L.S.C., C.A.
159 o., rue Craig, 861-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS
Comptables agréés
3785 ouest, Jean-Talon
RE. 1-7601
Ville Mont-Royal

AUDET, POUPART & CIE
Comptables agréés
R. Audet, B.A., L.S.C., Com. C.A.
G. Poupart, B.A., L.S.C., Com. C.A.
7073 St-Denis, Montréal 10
272-8751

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables agréés
F.J. Bastien, C.A., R. Barrière, C.A.
G. Borduas, C.A., B. Pellerin, C.A.
1001, rue Juvigny, 866-5886

LORENZO BÉLANGER & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1180 ouest, rue Sherbrooke
Suite 340
937-4238

CAMILLE BENOIT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Camille Benoit, C.A.
Jean-Claude Gagnon, C.A.
Yves Desrosiers, C.A.
50 Place Crémazie, Suite 419
St-Hubert, 861-5621

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
360, St-Jacques, Montréal 1
842-4691

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables agréés
R.V. Barnett, C.A., H.E. Bell, C.F.
M. Camirand, C.A., H.M. Caron, C.A.
J. Carrière, C.A., D.J. Finley, C.A.
J.B. Gick, C.A., A.W. Gilmore, C.A.
G. Girgis, C.A., J.P. Graveline, C.A.
G.P. Keopling, C.A., R. Normandeau, C.A.
J.D. Morrison, C.A., R. Normandeau, C.A.
D. Scott, C.A.

Associés-résidents
Montréal — Québec
Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton
Kitchener, London, Windsor, Winnipeg
Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver

COULOMBE, BESNER, TREMBLAY & CIE
Comptables agréés
C. André Coulombe, C.A.
M. Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
426 ouest, rue Fleury
Montréal 12, Tél. 389-5995

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables agréés
F. Fredette, C.A., G. Charette, C.A.
R. Poupart, C.A., M. Lalonde, C.A.
J. Robitaille, C.A., H. Mercier, C.A.
J.C. Racette, C.A., L. Belletier, C.A.
G. Poirier, C.A., H. Mercier, C.A.
507 Place d'Armes

HOCKEY

RENOMMÉ
RV-64-1F
IMPORTÉ D'ÉCOSSE EN BOUTEILLES

CIGARETTES

EXPORT

BOUT UNI
ou FILTRE

RÉGULIÈRES ET "KING"

VAT 69

UN
SCOTCH
RENOMMÉ

RV-64-7F

IMPORTÉ D'ÉCOSSE EN BOUTEILLES

Plus de miettes...

DES DONS SUBSTANTIELS!

\$9,000,000

ce qu'il faut à la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises pour qu'elle puisse, par l'intermédiaire de ses 35 oeuvres, répondre convenablement aux besoins de la communauté montréalaise.

MAIS POUR ÊTRE RÉALISTE

la Fédération demande un

MINIMUM VITAL DE \$2,825,000

Votre
charité
fera
des
prodiges!



Dans notre société moderne, il est impérieux d'organiser de sains loisirs pour tous; depuis les petits jusqu'aux moins jeunes. Les loisirs chassent la lassitude qui menace les vieillards et, le désœuvrement qui trop souvent engendre la délinquance juvénile.

OBJECTIF :
\$2,825,000.



Du 6 au 21
mars 1966

Mais il faut plus que des miettes...

Le don minimum requis est de \$12 par foyer pour atteindre l'objectif... soit \$12 comptant ou 4 chèques postdatés de \$3 chacun. Donnez le plus possible.

FÉDÉRATION DES ŒUVRES DE CHARITÉ
CANADIENNES-FRANÇAISES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

LA PUBLICATION DE CETTE PAGE EST DUE A LA GÉNÉROSITÉ DES COMMANDITAIRES SUIVANTS:

gracieuseté de DOMTAR LTD.	LUCIEN VIAU ET ASSOCIÉS COMPTABLES AGRÉÉS Chas Desroches, C.A. • Fernand Rheault, C.A. Charles A. Gauvreau, C.A. 210 ouest, rue Crémazie — 388-9251	COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE Comptables agréés F. Fredette, C.A. G. Charette, C.A. R. Poupart, C.A. M. Lajeunesse, C.A. L. Robillard, C.A. H. Mercier, C.A. J.C. Racette, C.A. L. Bellerfray, C.A. G. Fausse, C.A. H. Mercier, C.A. 507 Place d'Armes 842-8621 — Montréal	DUPUIS
DOMTAR LTD.	Crédit Foncier Franco-Canadien PRETS EN PREMIERE HYPOTHEQUE 612 ouest, St-Jacques, Montréal — 845-7111	 RENÉ T. LECLERC INCORPORÉE Valeurs de placements	GENERAL MACHINE WORKS LTD Plus de 60 ans de service dans la fabrication et l'installation de l'équipement d'imprimerie et réparations de tous genres 911, RUE JEANNE-MANCE — 861-2491
"MA BANQUE" POUR 3 MILLIARDS DE CANSOLV B de M Courtoisie de la... BANQUE DE MONTRÉAL	VOLCANO LIMITEE L'un des plus grands manufacturiers d'appareils de chauffage automatique au Canada Bureau-chef: 8635, boul. St-Laurent, Montréal 381-6281 Usines: ST-HYACINTHE, QUE. Succursales: TORONTO-QUEBEC	J.-M. RAVARY INC. QUINCAILLERIE 4039 est, rue STE-CATHERINE — 526-9128 MONTREAL	REID FOURRURES INC. "Les plus belles fourrures en Amérique" 1473, RUE AMHERST — 522-3181 MONTREAL
OMER DESERRES 1406 St-Denis AV. 8-0251	ELIECO JOSEPH ELIE, Président Huile à chauffage • Brûleurs à l'huile Service de 24 heures 4135 ROUEN — 254-7141	LIEFEBVRE FRERES 980, DE BULLION — 861-7471	CHAUFFAGE PLOMBERIE 360 est, rue Rachel Montréal - 849-4107